CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

DU MARDI 12 MAI 2026

Le mardi 12 mai 2026, à 19h, les membres du Conseil du 17ème arrondissement se sont réunis dans la salle Jacques Chirac de la mairie sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par M. le Maire du 17ème arrondissement le 6 mai 2026, conformément aux dispositions des articles L 2121-9, L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.). L'ensemble des documents de la séance ont été adressés aux élus par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 17ème arrondissement prévu à cet effet ainsi que par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies.

La majorité des 39 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

M. BERTHAULT, Mme BOUGERET, Mme BOUKIOUDI, M. BOULARD, M. BOURRIAUD, M. CHARPENTIER, Mme DE LA MORANDIERE, M. DE LIVONNIERE, Mme DE VOS, Mme DELOBELLE, Mme DERHY, Mme ELKAIM-RIMMER, Mme FERNANDES, Mme HAMELLE, M. HATTE, Mme HAZARABEDIAN, Mme JACQUEMONT, M. KNOWLES, M. KONE, M. LEDRAN, M. LUCE, M. MALLO, M. MERVILLE, M. M'HADJOU, Mme NAUD, Mme OUVRET, Mme PARDO, Mme PITON SAINT-MARTIN, M. PLUQUIN, M. RODRIGUES, Mme SERFATI, Mme TANSINI, M. TERRIOUX, Mme TOURY.

Excusés, ayant donné pouvoir :

Mme DUMAS donne pouvoir à Mme BOUGERET
M. HALL donne pouvoir à M. HATTE
M. PECHENARD donne pouvoir à M. BOULARD
M. PERIFAN donne pouvoir à M. LEDRAN
M. ZIADY donne pouvoir à Mme NAUD

M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement, constatant que le quorum est atteint (34 présents sur 39 membres), ouvre la séance à 19h sur l'ordre du jour prévu et transmis par voie dématérialisée.

Ordre du jour :

I. Adoption de la procédure d'urgence (172026012)

II. Désignation du secrétaire de séance (172026013)

III. Approbation du procès-verbal de la séance 27 janvier 2026 (172026014)

IV. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 février 2026 (172026015)

V. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 avril 2026 (172026016)

VI. Examen des projets suivants

172026017 Désignation des élus et des personnalités qualifiées siégeant au conseil d'établissement du conservatoire du 17e arrondissement

172026018 Autorisation donnée au maire du 17e arrondissement de signer les conventions d'occupation temporaire de locaux du Conservatoire Municipal Claude Debussy

172026019 Autorisation donnée au maire du 17e arrondissement de signer les conventions d'occupation temporaire de locaux de la mairie du 17e arrondissement

172026020 Autorisation donnée au maire du 17e arrondissement de Paris de fixer la composition du Conseil local du handicap et de l'accessibilité du 17e arrondissement

2026 DU 42 Cession à AXIMO de 19 lots de copropriété 68 - 70 rue Laugier (17e)

172026021 Désignation des élus siégeant à la commission d'attribution des places en crèches

2026 DFPE 154 Subventions (5 689 024 euros), avenant n° 2 et subventions (14 344 euros) et deux conventions d'investissement à l'association France Horizon pour ses 20 établissements d'accueil du jeune enfant

2026 DFPE 188 Subvention (10 484 525 euros) et avenant n°2 avec l'association CRESCENDO (11e) pour ses 30 établissements d'accueil du jeune enfant et subvention d'investissement (69 832 €) et conventions pour des travaux de mise aux normes et de rénovation pour trois établissements d'accueil du jeune enfant

2026 DSP 32 Subventions (42.663 euros) à 15 associations et organismes dans le cadre de l'appel à projets pour le mois de la santé mentale 2026

2026 DPMP 4 Subventions (318 000 euros) et conventions à 112 structures partenaires dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2026

172026023 Désignation des élus siégeant au sein des conseils d'administration des collèges et lycées

172026024 Désignation des élus siégeant au sein des conseils des écoles

172026022 Autorisation donnée au maire du 17e arrondissement de signer les conventions de domiciliation et de prononcer les inscriptions des associations à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 17e

VII. Examen des vœux suivants

V172026005 Vœu relatif à la possibilité de demander une autorisation de terrasse pour les structures de l'économie sociale et solidaire

V172026006 Vœu relatif aux conséquences de la cessation d'activité de la Fondation des Œuvres de la Croix Saint-Simon sur les établissements d'accueil du jeune enfant

V172026013 Vœu relatif à la cession d'activité de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon et à ses conséquences pour l'offre de petite enfance dans le 17e arrondissement

V172026007 Vœu relatif à la maîtrise de l'impact de la crise énergétique sur les charges des locataires du parc social parisien

V172026008 Vœu relatif au renouvellement du marché de mobilier urbain d'information (MUI) à compter de 2027

V172026009 Vœu relatif au lancement d'une concertation inter-arrondissements sur l'avenir et le réaménagement global de la place de Clichy

V172026010 Vœu relatif à un lancement d'une nouvelle dynamique pour les conseils de quartier, avec des modalités de concertation et de participation diversifiées afin d'impliquer un plus grand nombre de citoyens

V172026011 Vœu relatif à l'augmentation des panneaux d'affichage libre dans l'arrondissement, notamment en faveur de la vie associative et de quartier

V172026012 Vœu relatif à l'identification d'autres lieux propices à l'accueil de personnes sans-abri dans le 17e arrondissement

V172026015 Vœu relatif à la situation des salarié·es en grève de l'association BCS dans le 17e et, plus largement, à celle des travailleuses et travailleurs du secteur de l'aide et du soin à domicile

V172026016 Vœu relatif aux droits des personnes LGBTQIA+ dans le 17e arrondissement

V172026017 Vœu relatif aux suppressions de postes d'enseignant·e·s et aux fermetures de classes

La séance est ouverte à 19 heures 04.

Il est procédé à l'appel.

M. BOULARD : Bonjour à tous. Avant d'aborder notre Conseil et notre ordre du jour, je voulais juste rappeler, en propos liminaire, que, pour la composition des groupes politiques, au sens de notre règlement intérieur, il y a au moins trois élus pour constituer un groupe politique et chaque membre doit écrire individuellement au Maire pour lui faire part de son souhait de rejoindre tel ou tel groupe. J'ai également besoin d'avoir un interlocuteur désigné au sein de chaque groupe qui se constituera pour faciliter nos relations.

Je voulais aussi vous dire que cette séance est retransmise en direct et donc je vous demanderai de bien veiller à ce que vos votes soient clairs dans leurs expressions physiques et sans ambiguïté, pour qu'ils soient bien pris en compte par les équipes.

DÉLIBÉRATION N° 17-26-032

OBJET : 172026012 Adoption de la procédure d'urgence

M. BOULARD : Nous allons pouvoir commencer avec l'adoption de la procédure d'urgence.

Le conseil d'arrondissement du 17e arrondissement;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-12 et L2511-10;

Vu le règlement intérieur du conseil d'arrondissement, notamment son article 17 autorisant le dépôt des vœux jusqu'au jeudi précédent le conseil d'arrondissement;

Vu la convocation du 6 mai 2026 adressée par le maire d'arrondissement, pour la réunion du conseil d'arrondissement du 12 mai 2026;

Vu l'ordre du jour initial publié le 06 mai 2026 et l'ordre du jour complémentaire publié le 07 mai 2026.

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : le Conseil du 17e arrondissement approuve la procédure d'urgence pour l'examen des projets figurant sur l'ordre du jour complémentaire.

Nombre de votants : 39 dont 5 pouvoirs écrits
Suffrages exprimés pour : 39
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-033

OBJET : 172026013 Désignation du secrétaire de séance

M. BOULARD : Nous désignons également le secrétaire de séance, une obligation légale. Le plus jeune est proposé au vote. Il s'agit d'Augustin Merville.

Le conseil d'arrondissement du 17e arrondissement;

Vu le Code général des collectivités territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2, notamment son article L. 2121-15;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 6 mai 2026;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : M. Augustin MERVILLE, conseiller d'arrondissement, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Nombre de votants : 39 dont 5 pouvoirs écrits
Suffrages exprimés pour : 39
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-034

OBJET : 1720260014 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 27 janvier 2026

M. BOULARD : Il s'agit de l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 27 janvier 2026. Je rappelle que ne peuvent voter pour les procès-verbaux des séances précédentes que les conseillers présents lors de la dernière mandature, ainsi les nouveaux élus ne peuvent voter pour les procès-verbaux du 27 janvier, mais aussi du 12 février.

Le conseil d'arrondissement du 17e arrondissement;

Vu le Code général des collectivités territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 6 mai 2026;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2026 est adopté à l'unanimité.

N'ont pas pris part au vote : Mme BOUKIOUDI, M. Pierre BOURRIAUD, Mme Barbara DE VOS, Mme Anne-Charlotte DELOBELLE, Mme Sarah DERHY, Mme Vanessa ELKAIM-RIMMER, M. Adrien HALL, Mme Hélène HAMELLE, M. Xavier KNOWLES, M. Ibrahima KONE, M. Jean-Philippe LUCE, M. Augustin MERVILLE, M. Rakib M'HADJOU, Mme Estelle NAUD, Mme Jeanne OUVRET, Mme Rachel-Flore PARDO, Mme Julie PITON SAINT-MARTIN, M. Pierre PLUQUIN, M. Anthony RODRIGUES, Mme Lauréline TANSINI

Nombre de votants : 19 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 19

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-035

OBJET : 172026015 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 12 février 2026

M. BOULARD : La délibération suivante concerne le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 12 février. Même propos, seuls les élus qui étaient présents lors de la dernière mandature peuvent voter.

Le conseil d'arrondissement du 17e arrondissement;

Vu le Code général des collectivités territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 6 mai 2026;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Le procès-verbal de la séance du 12 février 2026 est adopté à l'unanimité.

N'ont pas pris part au vote : Mme BOUKIOUDI, M. Pierre BOURRIAUD, Mme Barbara DE VOS, Mme Anne-Charlotte DELOBELLE, Mme Sarah DERHY, Mme Vanessa ELKAIM-RIMMER, M. Adrien HALL, Mme Hélène HAMELLE, M. Xavier KNOWLES, M. Ibrahima KONE, M. Jean-Philippe LUCE, M. Augustin MERVILLE, M. Rakib M'HADJOU, Mme Estelle NAUD, Mme Jeanne OUVRET, Mme Rachel-Flore PARDO, Mme Julie PITON SAINT-MARTIN, M. Pierre PLUQUIN, M. Anthony RODRIGUES, Mme Lauréline TANSINI

Nombre de votants : 19 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 19

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-036

OBJET : 172026016 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 6 avril 2026

M. BOULARD : Il s'agit de l'approbation du procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 6 avril, notre séance d'installation.

Le conseil d'arrondissement du 17e arrondissement;

Vu le Code général des collectivités territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 6 mai 2026;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Le procès-verbal de la séance du 6 avril 2026 est adopté à l'unanimité.

Nombre de votants : 39 dont 5 pouvoirs écrits
Suffrages exprimés pour : 39
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-037

OBJET : 172026017 Désignation des élus et des personnalités qualifiées siégeant au conseil d'établissement du conservatoire du 17e arrondissement

M. BOULARD : Nous attaquons l'ordre du jour de nos délibérations et je cède la parole à Alix Bougeret, première adjointe en charge de la culture, des finances, de l'administration générale, de la politique de la ville et du conseil de quartier La Fourche-Guy Môquet pour la délibération.

Mme BOUGERET : Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Une première délibération a trait à des désignations de membres de notre Conseil au sein d'organisme d'instances liées à l'arrondissement. Il s'agit ici du conservatoire Claude Debussy. Je vais tenir un propos liminaire pour redonner le cadre de ces désignations et le cadre du vote ce soir.

Il y a plusieurs instances, vous le savez, je m'adresse à l'opposition à qui j'ai écrit ce matin et j'ai conscience des délais très courts, dans lesquelles le Maire a souhaité, parfois, il n'était même pas obligé d'ailleurs, que l'opposition soit représentée dans sa diversité dans plusieurs comités et commissions des instances et des équipements, comme c'est le cas du conservatoire Claude Debussy. C'est une proposition que nous avons faite ce matin que l'ensemble, et, conformément au C.G.C.T., des tendances politiques puissent être représentées en proportion de leur poids politique issu des élections municipales en tant que membres de ces instances. J'y reviendrai, puisqu'il y a un vœu sur ce sujet.

En tout état de cause et pour des raisons de nécessité, pour que ces instances se réunissent, cela va être le cas avec la commission des crèches, cela va être le cas avec le conservatoire et, bien sûr les conseils d'écoles, nous vous proposons de désigner, à ce stade, les personnes suivantes au conseil d'établissement Claude Debussy. Je représenterai le Maire à ce conseil d'établissement, le Maire pouvant évidemment y siéger également. Nous proposons donc, à la suite des échanges que j'ai pu avoir avec le groupe Union des gauches et écologistes sur ce sujet, les noms suivants, avec un erratum : le nom de Julie Piton Saint-Martin au titre de la majorité, j'y suis bien sûr au titre de la représentation du Maire, et Anthony Rodrigues avec en suppléante Jeanne Ouvret. La délibération prévoit aussi la désignation de deux personnalités qualifiées par le Maire, en l'occurrence Bertrand Lavaud, ancien adjoint à la culture qui connaît bien ce sujet et cet établissement, et Jean Grimaud, fondateur et metteur en scène de la compagnie Clarence. Pour cette désignation, je peux revenir plus en détail si vous le souhaitez sur les clés de répartition à venir de représentations des oppositions dans les différents conseils. Pour le conservatoire Claude Debussy, c'est

ce que nous soumettons au vote aujourd'hui. Si les échanges entre les oppositions amènent à quelques aménagements, évidemment nous repasserons la délibération.

M. BOULARD : Merci pour ce rapport. Avant la mise au vote, je voulais demander l'accord du Conseil d'arrondissement pour procéder à un vote à main levée.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

M. BOULARD : Nous allons pouvoir passer à la délibération.

Le conseil d'arrondissement du 17e arrondissement;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L.2511-19;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Sont désignés en tant que représentants du Conseil du 17e arrondissement au sein du conseil d'établissement du conservatoire du 17e arrondissement :

- Mme Julie PITON SAINT-MARTIN

- M. Anthony RODRIGUES (suppléante Jeanne OUVRET)

ARTICLE 2 : Sont désignés en tant que personnes qualifiées au sein du conseil d'établissement du conservatoire du 17e arrondissement :

- M. Bertrand LAVAUD

- M. Jean GRIMAUD

Conformément à l'article L.2511-19 du Code général des collectivités territoriales, les votants se sont prononcés à bulletins secrets ou à l'unanimité ont décidé de ne pas procéder au scrutin secret.

Nombre de votants : 39 dont 5 pouvoirs écrits
Suffrages exprimés pour : 39
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-038

OBJET : 172026018 Autorisation donnée au maire du 17e arrondissement de signer les conventions d'occupation temporaire de locaux du Conservatoire Municipal Claude Debussy

Mme BOUGERET : C'est une délibération technique, mais nécessaire. Elle concerne le conservatoire Claude Debussy, qui dispose de multiples salles de danse ou de théâtre, et un auditorium magnifique, qui sont parfois mis à disposition d'associations principalement pour y faire des spectacles ou des séances d'entraînement. Cette délibération vient en début de mandature pour autoriser le Maire d'arrondissement

à signer les conventions d'occupation temporaire des locaux du conservatoire Claude Debussy selon les modalités que vous avez en délibération.

Le conseil d'arrondissement du 17e arrondissement;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2511-16;

Vu la délibération 2025 DDCT 137 du Conseil de Paris adoptant l'inventaire des équipements de proximité pour l'année 2026;

Vu la délibération 172025028 du Conseil d'arrondissement adoptant l'inventaire des équipements de proximité du 17e arrondissement pour l'année 2026;

Vu la délibération 2006 DAC 147 des 25 et 26 septembre 2006;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Peuvent être mises à disposition pour une période temporaire les salles du conservatoire municipal Claude Debussy ainsi désignées en annexe.

ARTICLE 2 : Le maire d'arrondissement est autorisé à signer les conventions d'occupation temporaire avec des associations régies par la loi de 1901 et des sociétés privées suivant le modèle joint en annexe.

ARTICLE 3 : Le Conseil d'arrondissement approuve le modèle de convention type d'occupation temporaire des locaux pour l'ensemble des salles du conservatoire municipal Claude Debussy.

Nombre de votants : 39 dont 5 pouvoirs écrits
Suffrages exprimés pour : 39
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-039

OBJET : 172026019 Autorisation donnée au maire du 17e arrondissement de signer les conventions d'occupation temporaire de locaux de la mairie du 17e arrondissement

Mme BOUGERET : Il s'agit du même type de délibération en ce début de mandature pour permettre au Maire du 17e arrondissement de signer les conventions d'occupation temporaire des locaux de la mairie. Nous avons plusieurs salles dans cette mairie, ce qui nous permet d'accueillir temporairement des associations pour diverses occupations et des associations à but non lucratif. La mairie d'arrondissement prévoit aussi d'accueillir des particuliers à la suite de mariages, mais, dans les faits, soyons honnêtes, c'est très rare parce que, malgré la taille du bâtiment, nous ne disposons pas de beaucoup de salles de réception dans ces murs. C'est le même principe, avec les différentes salles concernées : la salle Jacques Chirac où nous nous trouvons, la salle Geneviève de Galard qui est la salle des mariages, la salle d'attente mitoyenne, la salle Maillot et la salle Cardinet qui sont des salles de réunions en sous-sol de la mairie. Là aussi, cette délibération propose de signer les conventions d'occupation pour les associations qui souhaiteraient les occuper.

Le conseil d'arrondissement du 17e arrondissement;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2511-16;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE

Article 1er : Peuvent être mises à disposition pour une période temporaire les salles de la mairie d'arrondissement ainsi désignées :

Salle	Surface en m²	Capacité (personnes debout)	Capacité (personnes assises)
Salle des Fêtes Jacques Chirac	245 (hors scène) 305 (avec scène)	500	220
Salle des Mariages Geneviève de Galard (seule)	116	116	100
Salle d'attente des Mariages (seule)	41	19	19
Salle des Mariages + Salle d'attente	157	150	130
Salle Maillot	81	81	-en format conférence : 80 -en format tour de table : 46
Salle Cardinet	50	19	19

ARTICLE 2 : La tarification de la mise à disposition de locaux a été fixée par la délibération 2018 DDCT 82.

ARTICLE 3 : Le maire d'arrondissement est autorisé à signer les conventions d'occupation temporaire suivant le modèle joint en annexe.

ARTICLE 4 : Une fois par an le maire du 17e arrondissement présentera le bilan des mises à disposition des salles désignées ci-dessus.

Nombre de votants : 39 dont 5 pouvoirs écrits Suffrages exprimés pour : 39 Suffrages exprimés contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-040

OBJET : 172026020 Autorisation donnée au maire du 17e arrondissement de Paris de fixer la composition du Conseil local du handicap et de l'accessibilité du 17e arrondissement

M. BOULARD : La parole est à Athénaïs de la Morandière, notre adjointe au sport, à l'accessibilité, au handicap, à l'inclusion et responsable du conseil de quartier Legendre-Lévis.

Mme DE LA MORANDIERE : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Cette délibération vise à autoriser Monsieur le Maire à fixer la composition du Conseil local du handicap. Le 17e arrondissement est très engagé en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap et de l'accessibilité. Nous accueillons des associations très investies, ainsi que des bénévoles engagés au quotidien que ce soit auprès des habitants ou de leurs familles. La Mairie du 17e œuvre chaque jour pour rendre notre arrondissement plus accessible et plus inclusif, et plus attentif également aux besoins des personnes en situation de handicap. Créé en 2021, le Conseil local du handicap et de l'accessibilité permet de réunir associations, professionnels, habitants concernés et élus afin de faire remonter les besoins, partager les expériences et construire ensemble des propositions utiles pour notre arrondissement. Concernant le collège des élus, un travail est en cours avec la première adjointe Alix Bougeret et les élus de l'opposition. Je vous propose, chers collègues, d'émettre un avis favorable.

M. BOULARD : S'il n'y a pas d'interventions, nous pouvons passer au vote sur l'autorisation. Je rappelle que ce n'est pas la composition nominative qui fait l'objet du vote.

Le conseil d'arrondissement du 17e arrondissement;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2143-2;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Le maire d'arrondissement est autorisé à déterminer la composition du Conseil local du handicap et de l'accessibilité du 17e arrondissement par arrêté.

Nombre de votants : 39 dont 5 pouvoirs écrits Suffrages exprimés pour : 39 Suffrages exprimés contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-041

OBJET : 2026 DU 42 Cession à AXIMO de 19 lots de copropriété 68 - 70 rue Laugier (17e)

M. BOULARD : La parole est à Scévole de Livonnière, adjoint en charge de l'habitat et des relations avec les bailleurs sociaux.

M. DE LIVONNIERE : Merci, Monsieur le Maire, et bonsoir chers collègues. La Ville de Paris nous demande d'examiner cette délibération relative à une demande de cession après préemption d'un immeuble situé au 68-70 rue Laugier. Concernant cette délibération, qui entame sans doute une période longue de six ans dans la politique du logement de la Ville de Paris, je vais vous demander de voter contre, pour plusieurs raisons.

Premièrement, et c'est un aspect sur lequel nous serons particulièrement vigilants, il n'y a pas de création de surface habitable supplémentaire. Nous venons préempter des immeubles ou des logements dans lesquels il y a déjà des habitants. J'ai déjà eu l'occasion de le rappeler lors de la précédente mandature, nous ne ferons pas de la mixité en expulsant et en mettant des personnes en dehors des immeubles occupés.

Deuxièmement, ce qui me dérange évidemment dans cette délibération, c'est le principe de la décote. La Ville préempte, par son droit donné et ses compétences exorbitantes qui sont de dire, dans l'intérêt général, elle préempte, mais, contrairement à la plupart des bailleurs sociaux, elle cède. Elle cède à Aximo avec une décote de 70 %. L'immeuble préempté, de 19 lots pour faire dix logements, a été préempté à 2,5 millions d'euros. La proposition de la Ville de Paris est de céder, et c'est ce qui nous est demandé de valider, à 740 000 euros. Je le refais plus clairement : 2,5 millions d'euros à 740 000 euros. Nous nous étions plusieurs fois offusqués de l'endroit où finissait l'argent des Parisiens lors des mandatures précédentes, je réitère. Où passe l'argent des Parisiens?

Un point qui me dérange d'autant plus, c'est que l'annexe qui documente cette délibération, le courrier de Jacques Baudrier, toujours en fonction dans l'exécutif parisien, datait du 20 mars. Nous avions émis un avis défavorable à la Direction de l'urbanisme sur cette préemption. C'était cet hiver. Le 20 mars, Monsieur Jacques Baudrier annonce à Aximo qu'il va effectivement vendre l'actif, par préemption, à Aximo, au vil prix de 740 000 euros. Il faudrait que nous nous méfiions de cette stratégie qui vise, et je pèse mes mots, à détourner une procédure. Nous sommes bien sur un régime de détournement de procédure potentiel, puisque la Ville de Paris pourrait avoir détourné son droit de préemption pour céder, c'est l'objet final, à Aximo. Il y a une date manquante : la date réelle de mutation. Est-ce que la Ville de Paris, exerçant son droit de préemption à l'occasion de la DIA, a bien eu possession pleine et entière, à la suite de la réitération de la vente au 20 mars, me semble-t-il, au courrier de Jacques Baudrier ou est-ce que cela a été ultérieur? La date manque.

Pour toutes ces raisons, le fait qu'il n'y ait pas de création de surface habitable, le fait qu'il y ait potentiellement un détournement de procédure, le fait qu'il y ait une décote hallucinante, je vais vous demander, mes chers collègues, de voter contre.

M. BOULARD : Merci. Y a-t-il des prises de parole?

M. MALLO : Merci Monsieur le Maire. Nous faisons le même constat qui vient d'être décrit par notre collègue. Nous sommes tous ici, je pense, soucieux de cette mixité nécessaire dans les logements sociaux et des problématiques de logement actuelles à Paris. Sur tous ces éléments, malgré le fait que nous soyons attentifs, nous voterons contre.

Mme NAUD : Bonsoir à toutes et tous. J'en profite pour préciser que si Karim Ziady est excusé ce soir, c'est en raison de l'imminence d'un heureux événement.

Concernant cette délibération, le groupe d'Union de la gauche et des écologistes votera bien évidemment favorablement. Pour répondre à plusieurs points évoqués, il faut déjà noter qu'il ne sera pas demandé aux

personnes actuellement résidentes de partir. Elles ont le choix de rester dans un contrat de location selon les termes en vigueur pour devenir locataires du logement social. Je souligne par ailleurs qu'il existe une forme de paradoxe à regretter l'écart persistant entre les demandes de logements et l'offre de logements disponible et, quand nous créons du logement social, ensuite refuser d'en construire dans des zones où il y en a déjà en disant que la mixité est meilleure. Et quand nous proposons, par des opérations telles que celle-ci, d'en ajouter dans les quartiers où nous ne pouvons pas faire autrement pour créer du logement social, vous dites que cela ne va pas dans le bon sens, car nous préemptons. À un moment, il faut bien qu'une solution fonctionne ou alors nous arrêtons de faire du logement social supplémentaire à Paris, mais vous aurez compris que ce n'est pas notre idée.

En ce qui concerne la décote, c'est un processus classique qui intervient quand il y a ce type d'opérations. C'est bien sûr strictement encadré. J'aimerais préciser que cela va nous permettre de créer une nouvelle offre de logement social dans un quartier qui en manque, avec une diversité de type de logements disponibles, de différentes tailles. C'est un soutien bienvenu accordé aux familles les plus modestes, et cela va nous permettre d'avancer en matière de mixité sociale et je pense que cela devrait toutes et tous nous réunir.

M. BERTHAULT : Merci Monsieur le Maire. Il y a beaucoup de contradictions dans ce que je viens d'entendre de Madame Naud. Comme l'a très bien rappelé notre collègue, Scévole de Livonnière, nous avons plusieurs problématiques sur ce sujet. Vous venez de dire que nous créons du logement social. Nous allons en créer deux. Sur ces dix logements, mon collègue l'a rappelé, il n'y a pas de création de surface habitable. Sur les dix logements, huit sont occupés. Vous venez vous-même de le rappeler, nous n'allons pas mettre ces gens dehors. C'est à eux de choisir s'ils deviennent locataires du parc social ou s'ils demandent de résilier le bail. En tout état de cause, vous allez créer deux logements sociaux, possiblement attribuables. Même si nous sommes dans un quartier possiblement, comme vous le dites, en carence de logements sociaux, je pense que le coût net de l'opération, tel qu'il a été rappelé, ne justifie pas forcément la création de deux logements sociaux.

Sur les chiffres, la valorisation de l'immeuble, puisque c'était une délibération de logement avec avis de la Direction de l'urbanisme, c'est 2,8 millions d'euros. Cela a été préempté à 2,5 millions d'euros. Jusque-là, tout va à peu près bien. La décote est à 70 %, pour 740 000 euros, c'est le prix d'acquisition de l'opération de cession. 700 000 euros de travaux sont prévus pour compenser. Pour moi, 740 000 et 700 000, cela fait 1,4 million d'euros, cela ne fait pas 2,5 millions d'euros. Quoiqu'il arrive, nous avons donc une perte de sèche de 1,1 million d'euros pour une opération simultanée de la Ville. Pour deux logements potentiels créés. Cette mandature commence comme l'autre avait terminé, par de la gabegie financière. Et c'est exactement la raison pour laquelle la proposition de la majorité était de voter contre.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autres prises de parole sur le sujet. Je voulais rappeler quand même que le Conseil d'arrondissement n'a jamais été consulté sur le principe de préemption sur cette opération. Je tiens à le dire. La Ville a agi sans concertation avec la Mairie d'arrondissement. Je rappelle aussi notre opposition, et c'est l'une de nos différences, à l'attaque organisée, délibérée, contre la propriété privée. La préemption attaque les propriétaires privés et lèse les propriétaires privés. Je tiens à le dire. C'est l'un de nos principes. La propriété privée est malmenée depuis de nombreuses années au motif qu'il faut faire du logement social pour faire du logement social. Vous avez vu le détail de l'opération. Plus de 2 millions d'euros, 2,5 millions d'euros, non pas pour créer du logement social, Madame Naud, cela a été rappelé, puisque les occupants vont juste rester, pour une grande partie d'entre eux, et ils rentreront dans les chiffres du logement social, mais ne feront pas l'objet d'une attribution, donc cela ne bénéficiera pas à de nouveaux demandeurs. Ils sont très nombreux, ils ont explosé depuis vingt ans à Paris. Pour ces raisons exposées à l'instant, la majorité d'arrondissement ne peut pas voter cette délibération dans un secteur déficitaire.

Le conseil d'arrondissement du 17e arrondissement;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2254- 1;

Vu le code de l'urbanisme;

Vu la délibération du Conseil de Paris 2011 DLH 89 des 28 et 29 mars 2011 qui adopte le programme local de l'habitat entre 2011 et 2016, ainsi que le cadre des actions mises en œuvre par la Ville pour mener à bien ce programme;

Vu la loi n° 2013- 61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production du logement social fixant un objectif de 25 % de logement s locatifs sociaux;

Vu la délibération du Conseil de Paris 2015 DLH 19 des 9 et 10 février 2015 modifiant le Programme Local de l'Habitat (PLH);

Vu la lettre de l'Adjoint à la Maire de Paris chargé du logement et de l'hébergement d'urgence du 20 mars 2026 proposant à AXIMO d'acquérir les lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris au 68- 70 rue Laugier à Paris 17e;

Vu les avis du Service Local du Domaine de Paris du 20 janvier 2026 et du 16 février 2026;

Vu le projet en délibération par lequel M. le Maire de Paris lui propose de céder à AXIMO 19 lots de copropriété décrits en annexe dépendant de l'immeuble situé 68- 70 rue Laugier à Paris 17e, en vue de réaliser à cette adresse un programme d'environ 10 logements locatifs sociaux;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE

À la majorité, avis défavorable est donné au projet 2026 DU 42.

Nombre de votants : 39 dont 5 pouvoirs écrits
Suffrages exprimés pour : 5
Suffrages exprimés contre : 34
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-042

OBJET : 172026021 Désignation des élus siégeant à la commission d'attribution des places en crèches

M. BOULARD : La parole est à Anne-Charlotte Delobelle, notre adjointe à la petite enfance et aux familles.

Mme DELOBELLE : Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous et à toutes. Cette délibération a pour objet de désigner les élus siégeant à la commission d'attribution des places en crèche. À ce titre, sont désignés en tant que représentants du Conseil du 17e arrondissement : Madame Anne-Charlotte Delobelle, en tant que représentant du Maire, Monsieur Pierre Bourriaud, pour la majorité, Monsieur Karim Ziady, avec pour suppléant Monsieur Anthony Rodrigues, pour l'opposition.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Nous rappelons que cette commission est pluraliste et est composée des responsables d'établissements d'accueil de la petite enfance, du coordinateur de la petite enfance

d'arrondissement, du médecin de la PMI, des puéricultrices de secteur, du personnel d'encadrement et des assistantes maternelles, ainsi que les assistantes sociales du service de la Mairie du 17e arrondissement.

Avant la mise au vote, je voulais recueillir votre accord pour procéder à un vote à main levée.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

M. BOULARD : Je vais mettre au vote la délibération.

Le conseil d'arrondissement du 17e arrondissement;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L.2511-19;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2143-2 et L.2511-10;

Vu le règlement des établissements d'accueil de la petite enfance, approuvé par délibération 2023 DFPE 184 du Conseil de Paris;

Vu la délibération 172014014 du Conseil du 17e arrondissement et notamment son article 2;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Sont désignés en tant que représentants du Conseil du 17e arrondissement au sein de la commission d'attribution des places en crèches :

- M. Pierre BOURRIAUD

- M. Karim ZIADY (suppléant Anthony RODRIGUES)

Conformément à l'article L.2511-19 du Code général des collectivités territoriales, les votants se sont prononcés à bulletins secrets ou à l'unanimité ont décidé de ne pas procéder au scrutin secret.

Nombre de votants : 39 dont 5 pouvoirs écrits
Suffrages exprimés pour : 39
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-043

OBJET : 2026 DFPE 154 Subventions (5 689 024 euros), avenant n° 2 et subventions (14 344 euros) et deux conventions d'investissement à l'association France Horizon pour ses 20 établissements d'accueil du jeune enfant

Mme DELOBELLE : La délibération que je vous présente porte sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 5 689 024 euros à l'association France Horizon pour ses 20 établissements d'accueil de la petite enfance, pour une capacité totale de 704 places. Pour le 17e arrondissement, est concernée la crèche multiaccueil Horizon Clichy, située au 143 avenue de Clichy, avec une capacité d'accueil de 56 places. Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, compte tenu de l'importance du soutien aux

structures de petite enfance, je vous propose de donner un avis favorable sur cette délibération. Je vous remercie.

Le conseil d'arrondissement du 17e arrondissement;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 10 décembre 2024 par ladite association et la Ville de Paris,

Vu le projet de délibération par lequel M. le Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à ladite association,

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2026 DFPE 154.

Nombre de votants : 39 dont 5 pouvoirs écrits
Suffrages exprimés pour : 39
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-044

OBJET : 2026 DFPE 188 Subvention (10 484 525 euros) et avenant n° 2 avec l'association CRESCENDO (11e) pour ses 30 établissements d'accueil du jeune enfant et subvention d'investissement (69 832 €) et conventions pour des travaux de mise aux normes et de rénovation pour trois établissements d'accueil du jeune enfant

Mme DELOBELLE : La délibération porte sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 10 484 525 euros à l'association Crescendo pour 30 établissements d'accueil de la petite enfance, pour une capacité totale de 1 175 places. Pour le 17e arrondissement en particulier, une subvention d'investissement est également prévue à hauteur de 18 867 euros pour la structure multiaccueil Champerret, située 24 avenue de la Porte Villiers, qui accueille 20 enfants. Il s'agit de travaux de mise aux normes, de rénovation et d'aménagement à la suite de visites de contrôles réalisées en 2024 et 2025. Toujours en raison de ce soutien aux structures de petite enfance, je vous propose, mes chers collègues, un avis favorable.

Le conseil d'arrondissement du 17e arrondissement;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les article L.2511- 1 et suivants de son livre V,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 10 décembre 2024 par l'association CRESCENDO et la Ville de Paris,

Vu le projet de délibération par lequel M. le Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à ladite association,

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2026 DFPE 188.

Nombre de votants : 39 dont 5 pouvoirs écrits
Suffrages exprimés pour : 39
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-045

OBJET : 2026 DSP 32 Subventions (42.663 euros) à 15 associations et organismes dans le cadre de l'appel à projets pour le mois de la santé mentale 2026

M. BOULARD : Nous poursuivons avec Sarah Derhy, notre adjointe à la santé, à la santé mentale et en charge du quartier Ternes-Maillot.

Mme DERHY : Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes, bonsoir à tous. Dans le cadre du mois de la santé mentale qui s'est achevé en avril 2026, un appel à projets de la DSP doté de 50 000 euros a été lancé en octobre 2025. 128 candidatures ont été déposées et 15 structures ont été retenues. En ce qui nous concerne pour le 17e arrondissement, le foyer des jeunes travailleurs de la Cité des fleurs propose la mise en place de ciné-débats et d'ateliers de sophrologie autour de la santé mentale et du lien social dans le 17e arrondissement avec une subvention de 2 000 euros.

M. RODRIGUES : Monsieur le Maire. Bonjour à toutes et à tous. Je tenais aussi à féliciter le foyer des jeunes travailleurs de la Cité des fleurs, qui a su organiser dernièrement un événement autour de la santé mentale des jeunes. Il faut rappeler que c'est une équipe qui a travaillé conjointement avec tous les foyers de jeunes travailleurs du 17e arrondissement et qui a su réunir de jeunes travailleurs et des jeunes du 17e au-delà des seuls résidents et résidentes du foyer. Il faut aussi rappeler que la santé mentale des jeunes, soi-disant grande cause nationale du quinquennat Macron, se dégrade d'année en année avec pour preuves des données assez alarmantes : 55 % des jeunes de 18 à 24 ans ont été affectés par un problème de santé mentale au cours de leur vie. Ces initiatives locales sont nécessaires et permettent de recréer du lien, d'informer et aussi de déstigmatiser un sujet qui est assez tabou, notamment pour les plus jeunes. Je pense que cet événement est très bien et qu'il faudrait maintenant l'accompagner d'actions pérennes pour accompagner tous les jeunes de l'arrondissement. Vous pourrez compter sur nous pour aller dans ce sens.

Le conseil d'arrondissement du 17e arrondissement;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2511-13, L 2511- 14;

Vu la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées s par les personnes publiques;

Vu l'appel à projets en date du 1er octobre 2025 relatif à la mise en place d'actions ou d'événements pendant le mois de la santé mentale;

Vu le projet de délibération lequel Monsieur le Maire de Paris soume t à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations et organismes dont les projets s'inscrivent dans l'appel à projets du 1er octobre 2025 relatif à la mise en place d'actions ou d'événements pendant le mois de la santé mentale;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2026 DSP 32.

Nombre de votants : 39 dont 5 pouvoirs écrits
Suffrages exprimés pour : 39
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-046

OBJET : 2026 DPMP 4 Subventions (318 000 euros) et conventions à 112 structures partenaires dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2026

M. BOULARD : La parole est à Sonia Hazarabedian, adjointe à la sécurité, à la prévention, à la médiation pour la présentation de la DPMP 4.

Mme HAZARABEDIAN : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues. Cette délibération concerne les subventions pour 318 000 euros et les conventions à 112 structures partenaires dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2026. Je vais me permettre un petit rappel en début de mandature pour nos collègues qui ne savent pas ce dont il s'agit.

Le dispositif Ville Vie Vacances est un programme partenarial piloté par la Ville de Paris et l'État. Il offre à de jeunes Parisiens âgés de 11 à 18 ans qui ne partent pas en vacances et qui habitent dans des quartiers populaires de bénéficier d'activités de proximité, de sorties, de courts séjours à dimension culturelle, civique, sportive et de loisirs, et d'une prise en charge éducative pendant les vacances scolaires. Ce dispositif a pour objectif de favoriser le développement d'une citoyenneté active et du sentiment d'appartenance à la cité. Il s'inscrit notamment dans le cadre de la prévention de la délinquance, intègre directement la dimension rixe et également la protection de l'enfance et de la jeunesse. La coordination notamment entre la Ville de Paris et les mairies d'arrondissement garantit une vision globale des besoins sur l'ensemble du territoire parisien ainsi que la cohérence des choix opérés et des financements.

Pour le 17e arrondissement, les structures concernées sont : 3S (Séjours sportifs solidaires) pour l'action « Un week-end au vert au bord de la Marne », 2 000 euros; l'AS Paris 17, pour l'action « Cap Sud Citoyen 2026 », 2 000 euros; l'AS Paris 17 pour l'action sport et bien-être, 1 500 euros; l'Atelier des Épinettes, pour les « Bols d'air créatifs », 2 000 euros; l'Atelier éducatif, culturel et sportif Cap Océan Séjour d'été à la plage, 3 000 euros; Calliope, la Cité des arts, de la parole et du bien-dire, pour les « Contes solidaires » dans le 17e, que nous connaissons bien, 1 500 euros; Culture prioritaire pour l'action « Séjour à Strasbourg », pour des jeunes issus du QPV et du QPOP, 1 200 euros; Culture prioritaire pour le séjour au Mont Saint-Michel pour les mêmes jeunes, 1 200 euros; Jeunesse parisienne 75 pour l'action « Porte d'Asnières – séjour à Nice », 3 000 euros; la Fabrique des petits hasards avec l'action « Fédérer les jeunes dans l'espace public autour de débats citoyens pendant la période estivale », 1 500 euros; le Sporting club universitaire de France, 3 000 euros.

Je me permets de rappeler qu'au départ, trois projets sur tous ceux que je viens d'énoncer avaient été retoqués par la Ville, qui avait émis un avis négatif lors de la dernière mandature. La Mairie du 17e arrondissement, en l'occurrence avec mon collègue Hugues Charpentier, s'était évidemment démenée pour arriver à ce que la Ville aujourd'hui accepte et émette un avis favorable. Les trois projets en question sont ceux de l'Atelier des Épinettes, Calliope et le SCUF.

Je me permettrai, encore une fois comme nous sommes en début de mandature, d'aller voir ces associations pour faire connaissance et leur demander le bilan des actions passées et le prévisionnel de leurs actions à partir de 2026. Je vous remercie d'émettre un avis favorable.

M. BOULARD : Y a-t-il des prises de parole? Monsieur Rakib M'Hadjou, notre conseiller jeunesse.

M. M'HADJOU : Merci Monsieur le Maire. Compte tenu des fonctions de vice-président que j'exerçais dans une association concernée, je tiens à dire que je me déporte du vote. Je tiens aussi à dire que j'ai démissionné de celle-ci le 27 février 2026. Merci.

M. BOULARD : Merci pour cette précision. Le déport est bien pris en compte.

Le conseil d'arrondissement du 17e arrondissement;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511- 1 et suivants;

Vu le projet de délibération en date des 19, 20, 21 et 22 mai 2026 par lequel la Ville de Paris représentée par Monsieur le Maire de Paris propose l'attribution de subventions à 112 structures et la signature de 13 conventions;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2026 DPMP 4.

N'a pas pris part au vote : Rakib M'Hadjou
Nombre de votants : 38 dont 5 pouvoirs écrits
Suffrages exprimés pour : 38
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-047

OBJET : 172026023 Désignation des élus siégeant au sein des conseils d'administration des collèges et lycées

M. BOULARD : Nous poursuivons avec une délibération rapportée par Jamila Serfati, adjointe aux affaires scolaires et en charge des relations avec les collèges et les lycées.

Mme SERFATI : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Je vais vous présenter une série de deux délibérations qui visent à désigner les élus qui siègeront au conseil d'administration des collèges et des lycées pour commencer, puis des écoles.

La représentation au sein de cet organe, concernant les collèges et les lycées, est faite soit en tant que collectivité de rattachement, soit en tant que commune siège de l'établissement. C'est au titre de cette dernière que le Conseil d'arrondissement élit ses représentants au sein des conseils d'administration des collèges et des lycées, soit un titulaire et un suppléant. En complément, au titre de la collectivité territoriale de rattachement, deux titulaires et deux suppléants seront désignés et votés au sein du Conseil de Paris. Ce n'est pas notre affaire aujourd'hui.

Je vais vous lire la liste des élus qui siègeront aux conseils d'administration des collèges et des lycées, titulaires et suppléants : pour le collège Carnot, Athénaïs de la Morandière et Sarah Derhy; pour le collège Honoré de Balzac, Xavier Knowles et Lourdes Fernandes; pour le collège Stéphane Mallarmé, Alix Bougeret et Atanase Perifan; pour le collège Pierre de Ronsard, Atanase Perifan et Jamila Serfati; pour le collège de la Rose blanche, Christophe Ledran et Adrien Hall; pour le collège André Malraux, Sarah Derhy et Jean-Philippe Luce; pour le collège Boris Vian, Michel Terrioux et Anne-Charlotte Delobelle; pour le lycée Carnot, Michel Terrioux et Athénaïs de la Morandière; pour le lycée Honoré de Balzac, Xavier Knowles et Lourdes Fernandes; pour le lycée technologique et l'ENC, Barbara De Vos et Jamila Serfati; pour le lycée professionnel Jean Drouant, Pierre Bourriaud et Jamila Serfati; et pour le lycée professionnel Maria Deraismes, Lauréline Tansini et Alix Bougeret.

Je vous demande de donner un avis favorable à cette délibération.

M. BOULARD : Avant la mise au vote, je vous propose que le vote se fasse à main levée.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

Le Conseil du 17ème arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-19 ;

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L.421-2 et R.421-14 et suivants ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Sont désignés en tant que représentants du Conseil du 17ème arrondissement au sein des conseils d'administration des collèges et lycées les membres listés en annexe.

Conformément à l'article L.2511-19 du Code général des collectivités territoriales, les votants se sont prononcés à bulletins secrets ou à l'unanimité ont décidé de ne pas procéder au scrutin secret.

Nombre de votants : 39 dont 5 pouvoirs écrits Suffrages exprimés pour : 39 Suffrages exprimés contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-048

OBJET : 172026024 Désignation des élus siégeant au sein des conseils des écoles

Mme SERFATI : Je précise qu'il nous est demandé par la Mairie centrale de désigner un titulaire et un suppléant pour siéger aux conseils d'école. Je précise en parallèle que le Maire de Paris peut être représenté dans tous les conseils d'école. Ici, nous allons voter pour désigner les élus suivants pour les écoles suivantes, à commencer par les maternelles. Je ne vais donner que les titulaires, sachant que les suppléants seront donnés en annexe et que ce sera soit moi, soit Agnès Toury, qui siègeront en tant que suppléants.

Pour l'école maternelle Ampère, Anne-Charlotte Delobelle; pour l'école André Brechet, Adrien Hall; pour l'école Bayen, Ghizlane Boukioudi; pour l'école Bessières, Hugues Charpentier; pour l'école Brochant, Barbara De Vos; pour l'école Capitaine Lagache, Jamila Serfati; pour l'école Christine de Pisan, Rakib M'Hadjou; pour l'école de la Cité des fleurs, Lourdes Fernandes; pour l'école Colonel Moll, Jean-Didier Berthault; pour l'école Dautancourt, Alix Bougeret; pour l'école Épinettes, Sonia Hazarabedian; pour l'école Gustave Doré, Vanessa Elkaim-Rimmer; pour l'école Jouffroy d'Abbans, Anne-Charlotte Delobelle; pour l'école Louis Vierne, Jean-Didier Berthault; pour l'école Pereire, Sarah Derhy; pour l'école des Renaudes, Hélène Jacquemont; pour l'école Rostropovitch, Jean-Philippe Luce; pour l'école Saint-Ange, Hugues Charpentier; pour l'école Saussure, Athénaïs de la Morandière; pour l'école Tapisseries, Christophe Ledran; pour l'école Villiers, Scévole de Livonnière. Pour les écoles élémentaires et polyvalentes : Ampère, Sonia Hazarabedian; Bernard Buffet, Hélène Hamelle; Berthier, Scévole de Livonnière; Bessières, Hugues Charpentier; Boursault, Pierre Bourriaud; Capitaine Lagache, Alix Bougeret; Champerret, Scévole de Livonnière; Colonel Moll, Agnès Toury; Epinettes, Atanase Perifan ; Fourcroy, Jamila Serfati; Gilbert Cesbron, Paul Hatte; Jacques Kellner, Lourdes Fernandes; Jouffroy d'Abbans, Jamila Serfati; Laugier, Pierre Bourriaud; Lecomte, Paul Hatte; Legendre, Athénaïs de la Morandière; Lemercier, Augustin Merville; Marguerite Long, Christophe Ledran; Rostropovitch, Paul Hatte; Pereire, Michel Terrioux; Pouchet, Lourdes Fernandes; Reims, Jean-Didier Berthault; Saint-Ouen, Sonia Hazarabedian; Saussure, Ibrahima Kone; Truffaut, Julie Piton Saint-Martin. Je vous demande de donner un avis favorable à cette délibération.

M. BOULARD : Merci à Jamila pour la préparation de ces désignations. Cela prend un peu de temps, mais nous y arrivons. Je vous propose de donner l'accord pour le vote à main levée.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

M. BOULARD : Je vous remercie.

Le conseil d'arrondissement du 17e arrondissement;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21 et L.2511-19;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Sont désignés en tant que représentants du Conseil du 17e arrondissement au sein des conseils des écoles les membres listés en annexe.

Conformément à l'article L.2511-19 du Code général des collectivités territoriales, les votants se sont prononcés à bulletins secrets ou à l'unanimité ont décidé de ne pas procéder au scrutin secret.

Nombre de votants : 39 dont 5 pouvoirs écrits
Suffrages exprimés pour : 39
Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-049

OBJET : 172026022 Autorisation donnée au maire du 17e arrondissement de signer les conventions de domiciliation et de prononcer les inscriptions des associations à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 17e

M. BOULARD : La parole est à Ibrahima Kone, conseiller d'arrondissement délégué à la vie associative pour la présentation de la délibération.

M. KONE : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit ici d'une autorisation donnée au Maire du 17e arrondissement de signer les conventions de domiciliation et de prononcer les inscriptions des associations à la Maison de la vie associative du 17e arrondissement. En application du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'arrondissement est chargé de gérer la Maison de la vie associative et citoyenne, inscrite à l'inventaire des équipements de proximité. Cette délibération permet au Maire de signer les conventions de domiciliation et de prononcer les inscriptions des associations à la Maison de la vie associative et citoyenne. Chers collègues, je vous demande de voter pour.

Le conseil d'arrondissement du 17e arrondissement;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2511-16;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le maire d'arrondissement est autorisé à signer les conventions de domiciliation des associations à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 17e.

ARTICLE 2 : Le maire d'arrondissement est autorisé à prononcer les inscriptions des associations à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 17e.

Nombre de votants : 39 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 39

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

M. BOULARD : Nous en avons terminé avec l'examen des délibérations de ce Conseil d'arrondissement et nous allons maintenant aborder les vœux non rattachés qui nous sont proposés.

DÉLIBÉRATION N° 17-26-050

OBJET : V172026005 Vœu relatif à la possibilité de demander une autorisation de terrasse pour les structures de l'économie sociale et solidaire

Présenté par Geoffroy Boulard, Paul Hatte, Adrien Hall et les élus de la majorité d'arrondissement.

M. BOULARD : Le premier vœu est présenté au nom de la majorité Le 17e au cœur par Paul Hatte, adjoint au maire.

M. HATTE : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'un vœu concernant l'économie sociale et solidaire. Il est porté par moi-même et au nom de la majorité, au nom de Monsieur le Maire et de Adrien Hall. C'est un vœu qui concerne les demandes de terrasses. Il faut savoir que, dans le règlement des étalages et terrasses, qui date de 2024, les sociétés, les entreprises ou les structures de l'ESS ne sont pas considérées comme des exploitants éligibles à une terrasse à Paris. Aujourd'hui, sept catégories sont concernées, les débits de boisson, les restaurants, les glaciers, les salons de thé, les hôtels, les établissements culturels, les librairies et les disquaires. Les deux conditions de fond pour avoir une terrasse sont d'avoir un fonds de commerce au rez-de-chaussée et une inscription au RCS. Aucun abattement n'est par ailleurs prévu pour les entreprises de l'ESS sur les droits de voirie aujourd'hui, alors que la végétalisation associative, par exemple, est exonérée.

Nous émettons le vœu qui consiste à, non pas créer un passe-droit ou un régime d'exception, mais à étudier l'évolution explicite du règlement des étalages et terrasses pour obtenir les mêmes conditions d'exigence et de contrôle que les autres établissements pour leur permettre d'avoir une meilleure visibilité en faisant rentrer officiellement leur catégorie dans le règlement. Il me semble que le Maire de Paris souhaite revoir le règlement des étalages et terrasses, cela irait dans ce bon sens.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Y a-t-il des explications de vote?

Mme OUVRET : Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous partageons cette importance et cet intérêt pour les structures de l'ESS pour qu'elles aient accès également à des terrasses quand elles le souhaitent en vue de leur participation à la vie locale, solidaire et sortie des logiques marchandes. Nous souhaitons vous indiquer qu'en effet, la Mairie de Paris, avec notre nouvelle majorité, va réviser le règlement des terrasses. Cette question des structures de l'ESS sera bien prise en compte. De ce fait, nous allons nous abstenir sur ce vœu.

M. BOULARD : Merci. Donc, vous êtes d'accord avec nous, mais vous vous abstenez.

Le conseil d'arrondissement du 17e arrondissement;

Considérant le rôle essentiel joué par les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans l'animation de la vie locale, le lien social, l'insertion, l'emploi, l'accès à une alimentation durable, à la culture ou encore à des services de proximité;

Considérant que de nombreuses structures de l'ESS, associations, coopératives, entreprises d'insertion, cafés associatifs ou tiers-lieux participent activement à la vitalité commerciale et sociale des quartiers parisiens;

Considérant que le développement des terrasses a également permis ces dernières années de soutenir l'activité économique, l'attractivité des commerces de proximité et l'occupation apaisée de l'espace public;

Considérant toutefois que les règles actuelles d'attribution des autorisations de terrasses peuvent, dans certains cas, exclure de fait certaines structures relevant de l'ESS, notamment lorsque leur statut juridique ne correspond pas aux catégories traditionnellement visées par le règlement des étalages et terrasses;

Considérant qu'une telle possibilité serait cohérente avec les objectifs affichés par la Ville de Paris en matière de soutien à l'économie sociale et solidaire, d'occupation équilibrée de l'espace public et de dynamisation des quartiers;

Considérant que la Ville de Paris a déjà reconnu les spécificités et les besoins opérationnels des structures de l'économie sociale et solidaire en leur permettant de bénéficier, sous certaines

conditions, des dispositifs de stationnement professionnel, traduisant ainsi une volonté d'adapter les politiques publiques parisiennes aux réalités de ces acteurs;

Considérant enfin que l'ouverture de cette possibilité pourrait être encadrée dans le respect des règles relatives à la tranquillité publique, à l'accessibilité et au partage de l'espace public;

Geoffroy Boulard, Paul Hatte, Adrien Hall et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- *la Ville de Paris étudie une évolution du règlement des étalages et terrasses afin de permettre explicitement aux structures relevant de l'économie sociale et solidaire de solliciter une autorisation de terrasse lorsqu'elles exercent une activité ouverte au public;*

- *cette possibilité soit ouverte dans des conditions identiques d'exigence et de contrôle que pour les autres établissements autorisés;*

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE

À la majorité, le vœu V172026005 est adopté.

Nombre de votants : 39 dont 5 pouvoirs écrits
Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 5

DÉLIBÉRATION N° 17-26-051

OBJET : V172026006 Vœu relatif aux conséquences de la cessation d'activité de la Fondation des Œuvres de la Croix Saint-Simon sur les établissements d'accueil du jeune enfant

Présenté par Geoffroy Boulard, Anne-Charlotte Delobelle et les élus de la majorité d'arrondissement.

M. BOULARD : Ce vœu est présenté par Anne-Charlotte Delobelle.

Mme DELOBELLE : Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Placée en redressement judiciaire le 5 novembre 2025, la Fondation des Œuvres de la Croix Saint-Simon a annoncé le 14 avril dernier la cessation définitive de ses activités avant la fin de l'année. Un appel à repreneurs est actuellement en cours jusqu'au 15 juin. Cette situation est particulièrement préoccupante pour Paris puisque la Fondation représente le premier acteur associatif de la petite enfance avec plus de 1 500 places réparties dans 35 établissements. Dans le 17e arrondissement, ce sont bien trois structures qui sont directement concernées : L'Ombelle, au 16 passage Pouchet, qui comprend une crèche collective et une crèche familiale; et la Souris Verte, 14 boulevard Gouvion-Saint-Cyr, structure multiaccueil. Au total, ce sont 50 enfants et leurs familles ainsi que 26 professionnels engagés au quotidien auprès des enfants qui se retrouvent aujourd'hui dans une très forte incertitude.

Face à cette situation, la Mairie du 17e arrondissement leur affirme tout son soutien et est pleinement mobilisée. Nous avons rencontré les parents avec Monsieur le Maire et la Direction des familles et de la petite enfance de la Fondation des Œuvres de la Croix Saint-Simon. Une visite sur site est également prévue prochainement. Par ailleurs, nous travaillons, dans l'éventualité de la fermeture des structures, à

anticiper les solutions de redéploiement pour les places relevant du contingent de la Mairie d'arrondissement. Toutefois, une part importante relève d'autres contingents d'attribution et les familles concernées demeurent à ce stade dans l'incertitude quant aux solutions qui leur seront proposées.

Chacun le sait, dans un contexte déjà très tendu pour l'accueil de la petite enfance à Paris, nous ne pourrons pas répondre seuls à cette situation exceptionnelle. Il appartient donc à la Ville de Paris, en lien avec les services de l'État, les gestionnaires concernés et les Mairies d'arrondissement, de mobiliser tous les leviers nécessaires pour préserver durablement l'offre et anticiper les conséquences de cette éventuelle fermeture. Notre responsabilité collective est donc claire. Un courrier a d'ailleurs été adressé en ce sens par le Maire du 17e arrondissement à la Ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées.

Face à cette urgence, Geoffroy Boulard, moi-même et les élus de la majorité d'arrondissement émettons le vœu que la Ville de Paris soutienne activement toutes les solutions de reprise crédibles et présente les différentes solutions permettant d'assurer la continuité de l'accueil des enfants relevant des modalités d'attribution autres que les commissions d'arrondissement, mais aussi porte une attention particulière à la situation des personnels des établissements concernés, notamment en matière d'accompagnement et de continuité professionnelle, et enfin associe pleinement les Mairies d'arrondissement au suivi de cette situation et les informe régulièrement des mesures prises par la Ville. Je vous propose un vote favorable.

M. BOULARD : Merci, nous allons pouvoir présenter les deux autres vœux qui ont trait à la situation de la Fondation des Œuvres de la Croix Saint-Simon et de ses conséquences dans l'arrondissement sur deux établissements, la crèche de l'Ombelle, mais aussi la crèche de la Souris Verte.

Le conseil d'arrondissement du 17e arrondissement;

Considérant l'annonce par la Fondation des Œuvres de la Croix Saint-Simon de la cessation définitive de ses activités;

Considérant que cette décision concerne notamment plusieurs établissements d'accueil du jeune enfant assurant une mission essentielle auprès des familles parisiennes, notamment dans le 17e avec L'Ombelle, passage Pouchet, et la Souris Verte, 14 boulevard Gouvion-Saint-Cyr;

Considérant l'inquiétude légitime suscitée par cette annonce pour les familles concernées, confrontées à un risque de rupture de solution de garde dans des délais particulièrement contraints;

Considérant que les places attribuées au titre du contingent de la mairie du 17e arrondissement feront l'objet de solutions de redéploiement afin d'assurer la continuité d'accueil des familles concernées;

Considérant toutefois qu'une part importante des familles accueillies dans ces établissements relève d'autres contingents d'attribution et demeure, à ce stade, dans l'incertitude quant aux solutions qui leur seront proposées;

Considérant également les conséquences humaines et professionnelles pour les personnels des établissements concernés, dont l'engagement quotidien auprès des enfants et des familles doit être salué;

Considérant les tensions déjà particulièrement fortes sur l'offre d'accueil de la petite enfance à Paris et les difficultés rencontrées par de nombreuses familles pour obtenir une place en crèche;

Considérant qu'il appartient à la Ville de Paris, en lien avec les services de l'État, les gestionnaires concernés et les mairies d'arrondissement, d'anticiper les conséquences de cette fermeture afin d'éviter toute rupture brutale d'accueil;

Considérant enfin la nécessité d'une information transparente et régulière des familles, des personnels et des élus locaux sur les mesures envisagées;

Geoffroy Boulard, Anne-Charlotte Delobelle et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Ville de Paris :

- *Présente les différentes solutions permettant d'assurer la continuité de l'accueil des enfants relevant des modalités d'attribution autres que les commissions d'arrondissement;*

- *Porte une attention particulière à la situation des personnels des établissements concernés, notamment en matière d'accompagnement et de continuité professionnelle;*

- *Associe pleinement les mairies d'arrondissement au suivi de cette situation et les informe régulièrement des mesures prises par la Ville.*

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, le vœu V172026006 est adopté.

Nombre de votants : 39 dont 5 pouvoirs écrits
Suffrages exprimés pour : 39
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-052

OBJET : V172026013 Vœu relatif à la cession d'activité de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon et à ses conséquences pour l'offre de petite enfance dans le 17e arrondissement

Présenté par le groupe de l'union de la gauche et des écologistes pour le 17e.

M. BOULARD : Ce vœu est présenté par le groupe Union de la gauche et des écologistes et est présenté par Pierre Pluquin.

M. PLUQUIN : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Je ne vais pas reprendre ce que vient de dire ma collègue. Je vais juste ajouter que le financement de la Fondation est aujourd'hui assuré à 80 % par des fonds publics, dont une partie par la Ville de Paris, ce qui confère à cette situation une responsabilité particulière des pouvoirs publics pour l'organisation de la suite de l'activité.

Il faut prendre en compte, et cela a été dit, la situation des familles, et notamment parmi ces familles celles dont la situation est la plus précaire. Il est important de tous nous mobiliser pour être au soutien de ces familles, aujourd'hui comme demain.

Les élus du groupe de l'Union de la gauche et des écologistes émettent le vœu que la Mairie du 17e affirme son soutien aux personnels de la Fondation, aux usagers et aux usagères, et son soutien à la pérennisation

de ses activités et au maintien des emplois; que la Ville de Paris étudie, lorsque cela s'avère nécessaire, toutes les options permettant de garantir la continuité du service public, y compris des reprises en régie; que la situation des salariés de la Fondation fasse l'objet d'un suivi attentif, avec un objectif de maintien maximal de l'emploi et de sécurisation des parcours professionnels; que la Ville de Paris et la Mairie du 17e interpellent l'État, l'Agence régionale de santé Île-de-France et l'ensemble des autorités compétentes afin que soient mobilisés tous les leviers nécessaires pour préserver durablement l'offre issue de la Fondation; et que la Mairie de 17e, dans l'éventualité de la fermeture des deux structures d'accueil de la petite enfance de la Fondation dans l'arrondissement, accorde une attention particulière à la situation des familles concernées dans la perspective des prochaines commissions d'attribution de place en crèches. Je vous demande, chers collègues, de voter favorablement à ce vœu.

Le conseil d'arrondissement du 17e arrondissement;

Considérant le rôle structurant de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon, fondation laïque reconnue d'utilité publique, qui depuis plus de 120 ans accompagne les populations, notamment les plus vulnérables, à toutes les étapes de la vie;

Considérant que cette fondation représente aujourd'hui un acteur majeur du médico-social en Île-de-France, avec 65 structures, plus de 1 800 salariés, 35 crèches parisiennes représentant environ 1 600 places, deux centres de santé, des structures de soutien à la parentalité, ainsi qu'un important dispositif d'hospitalisation à domicile;

Considérant que la Fondation, placée en redressement judiciaire le 5 novembre 2025 et confrontée à une dette supérieure à 12 millions d'euros, a annoncé un plan de cession globale de ses activités, impliquant la mise en appel d'offres de l'ensemble de ses structures;

Considérant que, si la continuité des activités est annoncée à court terme, aucune garantie n'existe à ce stade quant au maintien de l'ensemble des emplois, des structures et des missions exercées;

Considérant que le 17e arrondissement compte deux structures d'accueil de la petite enfance gérées par la Fondation - la multistructure associative La Souris Verte et la crèche associative L'Ombelle, lieu de mixité sociale au cœur du quartier des Épinettes accueillant en son sein 66 familles, 12 assistantes maternelles et 14 professionnelles de la petite enfance - et qu'il est à ce titre directement concerné par les conséquences de cette cession;

Considérant que cette situation fait peser des risques majeurs sur l'offre d'accueil de la petite enfance dans l'arrondissement, dans un contexte déjà marqué par de fortes tensions en raison de l'inadéquation entre le nombre de places en crèche et les demandes des familles du 17e;

Considérant l'inquiétude légitime des familles, dont certaines en très grande précarité, concernées par la menace de fermeture de ces deux structures;

Considérant enfin que la Fondation est financée à près de 80 % par des fonds publics, notamment par la Ville de Paris, ce qui confère à cette situation une responsabilité particulière des pouvoirs publics dans l'organisation de la suite;

Les élu·e·s du groupe de l'Union de la gauche et des écologistes pour le 17e émettent le vœu que :

- *La Mairie du 17e affirme son soutien aux personnels de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon et aux usagères et usagers engagés pour la pérennisation des activités et le maintien des emplois;*

- *La Mairie du 17e se mobilise en faveur de la continuité de l'ensemble des activités de la Fondation dans le champ de la petite enfance dans l'arrondissement et notamment du maintien des places en crèche, afin d'éviter toute rupture d'accueil pour les familles, dans un contexte déjà tendu pour l'offre de garde;*

- *La Ville de Paris étudie, lorsque cela s'avère nécessaire, toutes les options permettant de garantir la continuité du service public, y compris des reprises en régie;*

- *La Ville de Paris assure une vigilance renforcée sur les conditions de*

reprise des structures, en veillant à la qualité des projets, à la continuité des missions et au respect des valeurs portées par la Fondation et en priorisant les gestionnaires à but non lucratif ou issus du service public;

- *La situation des salariés de la Fondation fasse l'objet d'un suivi attentif, avec un objectif de maintien maximal de l'emploi et de sécurisation des parcours professionnels;*

- *La Ville de Paris et la Mairie du 17e interpellent l'État, l'Agence Régionale de Santé Ile de la France et l'ensemble des autorités compétentes afin que soient mobilisés tous les leviers nécessaires pour préserver durablement l'offre issue de la Fondation;*

- *La Mairie de 17e, dans l'éventualité de la fermeture des deux structures d'accueil de la petite enfance de la Fondation dans l'arrondissement, accorde une attention particulière à la situation des familles concernées dans la perspective des prochaines commissions d'attribution de place en crèches.*

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, le vœu V172026013 est adopté.

Nombre de votants : 39 dont 5 pouvoirs écrits
Suffrages exprimés pour : 39
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

OBJET : 172026018 Vœu relatif à l'avenir de la crèche « L'Ombelle »

Présenté par Rachel-Flore Pardo.

M. BOULARD : Un troisième vœu est présenté par Rachel-Flore Pardo.

Mme PARDO : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues. J'ai envie de me faire le porte-voix de l'angoisse qui habite tous les parents et toutes les familles qui ont les enfants dans ces crèches. J'ai eu l'occasion de les rencontrer, j'ai visité ce matin la crèche l'Ombelle. Tous les parents m'ont dit leur attachement à ce lieu qu'ils considèrent unique. Tous m'ont dit la joie et le soulagement de voir leurs enfants s'épanouir autant dans cette crèche. Ils m'ont tous également parlé de son caractère particulier, de son projet pédagogique précieux qui favorise une grande mixité sociale. J'ai aussi pu échanger avec les équipes de la crèche l'Ombelle, qui, de leur côté, m'ont fait part de leur joie de prendre part à un projet pédagogique aussi engagé envers les jeunes enfants.

Maintenant, chacun sait et connaît le contexte particulièrement tendu de l'attribution des places en crèche. Ces parents sont dans un grand désarroi et dans une grande inquiétude. Je suis assez soulagée de constater aujourd'hui que toutes les sensibilités politiques ici présentes s'inquiètent et ont envie d'œuvrer pour tenter de trouver une solution pour ces parents, pour ces familles. Je crois que nos vœux vont tous à peu près dans le même sens. Je propose donc de retirer celui que nous avons déposé avec Benjamin Mallo et de voter les vôtres.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Y a-t-il des explications de vote sur les deux vœux précédents ? Puisque vous avez retiré le vôtre et que vous avez expliqué votre positionnement sur les deux vœux présentés.

La majorité a un avis favorable sur les deux vœux, puisque nous sommes en phase sur le sujet. D'abord, nous voulons apporter un soutien renouvelé aux familles, aux personnels, puisque c'est une Fondation indépendante, qui n'appartient pas à la Ville de Paris, avec des statuts de personnel qui ne sont pas les statuts de la Ville de Paris. Les offres de reprise des activités de la Fondation, et notamment des 23 crèches associatives, sont attendues pour le 15 juin. Nous avons reçu les familles cette semaine pour la crèche l'Ombelle, mais je n'oublie pas la crèche de la Souris verte qui est également concernée. Nous sommes en contact avec la Ville de Paris, puisqu'il y a eu des réunions à l'échelle de Paris la semaine dernière pour faire un point de situation sur ce sujet.

Vous avez rappelé le contexte très tendu, extrêmement tendu, comme nous ne l'avons peut-être jamais connu, puisqu'en commission d'attribution des places en crèche, nous n'aurons que 33 % des places qui sont existantes dans les établissements. Je ne parle pas de ce qui manque dans certains quartiers où il n'y a pas d'équipement disponible. Nous aurons 500 places qui ne seront pas attribuables faute de personnel. Je rappelle comment tout cela fonctionne : le Maire d'arrondissement et la commission d'arrondissement attribuent les places disponibles, qui sont identifiées par les responsables d'établissement de la petite enfance, en fonction des personnels que la Ville de Paris est en responsabilité de leur affecter. Je le dis, il est vrai que le contexte est très tendu. Je comprends l'angoisse des parents. Nous en avons parlé.

Toutes les solutions qui permettront la continuité de l'accueil dans la qualité et l'excellence de l'accueil de l'Ombelle et de la Souris verte, où le taux de remplissage est proche de 100 %, ce qui montre la qualité des personnels et du projet pédagogique, seront étudiées. Nous souhaitons que la Ville de Paris les présente aux Mairies d'arrondissement, mais c'est plutôt ce qui est parti pour être fait. Je tiens à le dire aussi. Nous veillerons à ce que les modalités d'accueil soient les plus proches possibles de celles que nous connaissons aujourd'hui, que les familles connaissent, que les enfants connaissent, tant sur le plan de la qualité de l'accueil que sur les modalités financières pour les parents. Tous les modes, vous avez évoqué la régie, cela peut être choisi, mais je ne suis pas en responsabilité pour le désigner, recevront notre soutien à la Mairie du 17e arrondissement. C'est ce que j'ai voulu redire aux parents mobilisés.

C'est une crèche que nous connaissons bien, puisque nous l'avons inaugurée il y a plusieurs années. Nous y retournerons pour rassurer les personnels, qui sont évidemment très inquiets. Leur avenir est en jeu à travers cette reprise. La mobilisation de tous est évidemment souhaitée et attendue par les parents. Je me félicite donc de ces vœux.

DÉLIBÉRATION N° 17-26-053

OBJET : V172026007 Vœu relatif à la maîtrise de l'impact de la crise énergétique sur les charges des locataires du parc social parisien

Présenté par Geoffroy Boulard, Scévole de Livonnière et les élus de la majorité d'arrondissement.

M. BOULARD : Nous poursuivons avec le vœu présenté par Scévole de Livonnière.

M. DE LIVONNIERE : Merci Monsieur le Maire. Le titre du vœu est assez éloquent. C'est un vœu relatif à la maîtrise de l'impact de la crise énergétique sur les charges des locataires du parc social parisien. Loin de

moi l'idée de faire un vœu de contexte opportuniste, ce vœu a un écho, pour ceux qui étaient présents lors de la précédente mandature, à cette période difficile de 2022, l'invasion de l'Ukraine et l'impact immédiat sur la crise énergétique. Le vœu n'a absolument aucune velléité de donner des leçons de gestion ou des leçons de management, de gestion des opportunités, et encore moins des leçons de géopolitique.

C'est un vœu de bon sens qui considère que, quand, dans le 17e arrondissement, nous avons 7 000 logements sociaux qui sont en chauffage collectif au gaz, que, d'un point de vue réglementaire, il y a la fin du bouclier tarifaire au niveau national et que nous avons une force de frappe assez importante en nombre de logements avec Paris Habitat, RIVP et Élogie, nous pouvons étudier des pistes supplémentaires, qui n'avaient pas été évoquées à l'époque. J'illustre ce vœu par un exemple qui marche, le SIGIEF, qui est un groupement d'achat de gaz qui achète un grand volume de gaz pour des bailleurs sociaux en Île-de-France, mais également par un élément de doctrine qui est celle de l'AORIF qui incite les bailleurs sociaux d'Île-de-France à mutualiser les coûts au niveau de l'exploitation de leur mission.

Considérant que, pour des effets de calendrier et des éléments de justice, il n'est plus possible de se raccorder au chauffage urbain, momentanément bien sûr, Monsieur le Maire, moi-même et les élus de la majorité d'arrondissement émettons le vœu que le Maire de Paris engage une concertation avec Paris Habitat, la RIVP et Élogie-Siemp pour identifier et mettre en œuvre toutes les opportunités de maîtrise des coûts d'énergie, comme la mutualisation des achats, les stratégies de couverture coordonnées et le partage d'expertise; qu'un audit des opportunités de marché soit présenté au Conseil de Paris dans un délai de six mois avec une estimation de l'impact sur les charges des locataires; et enfin, qu'un état des recours au FSL soit communiqué sousforme de bilan spécifique afin de mesurer l'impact sur les habitants. Je vous remercie d'approuver ce vœu.

M. BOULARD : Je rappelle que, pour la présentation des vœux, le temps de parole est limité à deux minutes. Avez-vous des explications de vote?

Mme NAUD : Merci Monsieur le Maire. La Ville de Paris partage la préoccupation de la maîtrise des charges énergétiques dans le logement social dans un contexte très tendu que nous connaissons toutes et tous. Pour répondre aux différents éléments soulevés par le vœu, il faut déjà avoir en tête que les bailleurs ont déjà des contrats qui n'ont pas des temporalités identiques, et donc un alignement remettrait en cause des équilibres existants, que la taille de leurs marchés respectifs est déjà très conséquente et qu'il apparaît donc qu'une mutualisation supplémentaire ne permettrait pas d'avoir de nouvelles économies d'échelle, que la coordination est bien sûr souhaitable, mais qu'elle existe déjà, notamment au sein de l'AORIF-USH sur la question des stratégies d'achats et des bonnes pratiques, et que les bailleurs sont très mobilisés pour utiliser toutes les aides disponibles pour favoriser la solvabilité des locataires. Enfin, sur la dernière question sur le FSL, je tiens à préciser qu'il existe déjà un bilan réglementaire réalisé chaque année et voté en Conseil de Paris, qui sera présenté cette année au Conseil de Paris de juin et en quatrième commission.

M. DE LIVONNIERE : J'ai compris que l'opposition s'accordait sur le fait qu'il y avait des stratégies d'achats disparates et que vous ne souhaitiez pas profiter de l'achat en masse au bénéfice des charges aux locataires. Je rappelle que, selon le SIEGIEF, nous sommes sur des économies qui pourraient atteindre 20 % sur les charges des locataires, mais je le retiens.

Le conseil d'arrondissement du 17e arrondissement;

Considérant que la fin des tarifs réglementés de vente du gaz naturel contraint les bailleurs sociaux à contractualiser sur le marché libre, exposant leurs locataires à la volatilité des prix via les charges récupérables et qu'environ 7 000 logements sociaux du 17e arrondissement sont concernés par le chauffage collectif au gaz.

Considérant que les marchés conclus à des niveaux historiquement élevés en 2022-2023 arrivent à échéance, et que Paris Habitat, la RIVP et Élogie-Siemp passent leurs marchés d'énergie de manière indépendante.

Considérant que des outils mutualisés existent et font déjà leurs preuves en Île-de-France : le groupement de commandes du SIGEIF intègre déjà 19 bailleurs sociaux franciliens pour 565 GWh/an, et que l'AORIF a inscrit dans son projet stratégique 2025-2027 une étude de mutualisation des marchés entre organismes HLM;

Considérant que le raccordement aux réseaux de chaleur urbain est soumis à des contraintes calendaires qui ne permettent pas de répondre aux besoins immédiats, et que la Ville de Paris, actionnaire majoritaire de la RIVP et d'Élogie-Siemp et autorité de rattachement de Paris Habitat, a la légitimité pour impulser une coordination de leurs stratégies d'approvisionnement;

Geoffroy Boulard, Scévole de Livonnière et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que le Maire de Paris :

- *Engage une concertation avec Paris Habitat, la RIVP et Élogie-Siemp pour identifier et mettre en œuvre toutes les opportunités de maîtrise des coûts d'énergie : mutualisation des achats, stratégies de couverture coordonnées, partage d'expertise;*

- *Qu'un audit des opportunités de marché soit présenté au Conseil de Paris dans un délai de six mois avec une estimation de l'impact sur les charges des locataires;*

- *Qu'un état des recours au FSL soit communiqué sous forme de bilan spécifique afin de mesurer l'impact sur les habitants.*

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE

À la majorité, le vœu V172026007 est adopté.

Nombre de votants : 39 dont 5 pouvoirs écrits
Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 5
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-054

OBJET : V172026008 Vœu relatif au renouvellement du marché de mobilier urbain d'information (MUI) à compter de 2027

Présenté par Geoffroy Boulard et les élus de la majorité d'arrondissement.

M. BOULARD : Nous passons au vœu 8 que je vais présenter et qui est relatif au renouvellement du marché de mobilier urbain d'information à compter de 2027. Pour préparer le renouvellement nous présentons ce vœu sur un sujet technique, mais qui touche en réalité très directement la vie quotidienne des Parisiens. Le renouvellement de ce marché MUI représente 1 630 supports répartis dans tout Paris. Ce sont des outils

importants d'information urbaine, vous les voyez tous les jours sur les trottoirs, mais aussi des supports de communication économique, culturelle et associative.

Dans le contrat actuel, la Ville de Paris a fait le choix de réduire très fortement la part de l'affichage publicitaire, jusqu'à seulement 10 % des faces disponibles. L'intention pouvait se comprendre : limiter la pression publicitaire dans l'espace public. Mais, dans les faits, cette réduction extrême produit un effet pervers très concret, elle concentre la possibilité d'affichage sur un nombre très limité d'espaces devenus financièrement inaccessibles pour les acteurs les plus modestes, je pense aux PME, aux TPE ou aux commerçants. Aujourd'hui, les commerces de proximité, les structures culturelles indépendantes ou encore les associations ont de plus en plus de difficultés à accéder à ce support. À l'inverse, seuls les annonceurs ayant des moyens très importants peuvent encore y accéder facilement.

Nous pensons qu'il est possible de trouver un équilibre plus intelligent et plus pragmatique et un rééquilibrage raisonnable entre informations institutionnelles, 90 % des affichages sont menés par la Ville de Paris et la Mairie centrale, et un affichage commercial qui permettrait de préserver des objectifs de communication publics et surtout qui permet d'intégrer, dans l'esprit de l'évolution de la loi Paris-Lyon-Marseille, la communication de la Mairie d'arrondissement pour qu'il y ait une répartition plus équitable dans l'information municipale locale à travers ces supports.

C'est donc la proposition que nous demandons : une répartition plus équilibrée entre information institutionnelle et publicité, une meilleure accessibilité du support à des annonceurs plus diversifiés et une place renforcée pour les Mairies d'arrondissement dans l'information de proximité. Voilà l'enjeu de notre vœu. Y a-t-il des explications de vote?

M. RODRIGUES : Merci Monsieur le Maire. Nous avons un gros désaccord. Nous sommes fiers, surtout en tant qu'écologistes, que la publicité diminue à Paris. C'est une publicité impactante pour la vie de toutes et tous, enfants comme adultes. Nous espérons que l'engagement de la réduction de la publicité puisse avoir lieu à Paris et, forcément, nous voterons contre ce vœu. Nous avons justement présenté un vœu pour faire en sorte que la publicité, ou, en tout cas l'affichage, ultra local puisse avoir lieu, notamment avec des panneaux d'affichage libre. Nous en parlerons ensuite, mais nous serons contre ce vœu.

M. KNOWLES : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues. J'ai bien entendu la réponse de notre collègue concernant la publicité. C'est quelque chose qu'effectivement beaucoup d'entre nous pourrait rejoindre. Qu'en est-il sur la répartition de l'information plus équitable entre les intervenants et partenaires d'un arrondissement et l'affichage de la Mairie?

M. BOULARD : Pour rappel, sur les vœux, il n'y a pas de débat. Il y a possibilité de répliquer dans des temps de parole maîtrisés. J'ai cédé mon temps de parole de Maire à Xavier Knowles.

Le conseil d'arrondissement du 17e arrondissement;

Considérant que le marché de mobilier urbain d'information (MUI) de la Ville de Paris, actuellement exploité par la société Cityz Media, arrivera à échéance en mars 2027;

Considérant que ce marché porte sur 1 630 mobiliers urbains d'information répartis sur le territoire parisien;

Considérant que la Ville de Paris a fait le choix, dans le cadre du contrat actuel, de réduire fortement la part de l'affichage publicitaire, celle-ci devant passer de 50 % à 10 % de l'affichage total au cours de la seconde année du contrat;

Considérant que cette répartition extrêmement déséquilibrée entre information institutionnelle et affichage publicitaire limite fortement l'accessibilité économique de ce support pour de nombreux annonceurs, notamment les acteurs économiques locaux, les

commerces de proximité, les structures culturelles indépendantes, les associations ou les entreprises de taille modeste;

Considérant que les coûts d'accès au dispositif publicitaire se trouvent mécaniquement concentrés sur un nombre réduit de faces, favorisant principalement les annonceurs disposant des moyens financiers les plus importants;

Considérant qu'un rééquilibrage raisonnable entre information municipale et publicité permettrait de préserver les objectifs de communication publique tout en redonnant de l'accessibilité à ce support d'affichage pour des acteurs plus diversifiés;

Considérant par ailleurs que les mairies d'arrondissement exercent un rôle de proximité indéniable, renforcé par la récente loi électorale PLM, et assurent quotidiennement une mission essentielle d'information des habitants sur la vie locale, les équipements, les événements, les démarches administratives, les actions associatives ou encore les dispositifs municipaux;

Considérant qu'il apparaît cohérent, dans l'esprit de la loi PLM et d'une plus grande déconcentration de l'action municipale, que les mairies d'arrondissement disposent d'un accès renforcé aux espaces d'information institutionnelle du MUI;

Geoffroy Boulard et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- *La Ville de Paris engage dès à présent une réflexion sur les conditions du futur marché de mobilier urbain d'information, notamment le cahier des charges, devant entrer en vigueur en 2027;*

- *Le futur marché prévoie une répartition plus équilibrée entre information institutionnelle – comprenant la part revenant à la Ville de Paris et celle des mairies d'arrondissement - et affichage publicitaire;*

- *Cette évolution permette de favoriser l'accès au support MUI à des annonceurs plus diversifiés;*

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE

À la majorité, le vœu V172026008 est adopté.

Nombre de votants : 39 dont 5 pouvoirs écrits
Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 5
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-055

OBJET : V172026009 Vœu relatif au lancement d'une concertation inter-arrondissements sur l'avenir et le réaménagement global de la place de Clichy

Présenté par Geoffroy Boulard, Christophe Ledran, Paul Hatte, et les élus de la majorité d'arrondissement.

M. BOULARD : Nous poursuivons avec l'examen du vœu numéro 9, que je vais présenter, et qui est relatif à la demande de la Mairie d'arrondissement, mais pas seulement celle du 17e, aussi celle du 8e, du 9e, et, je l'espère, du 18e arrondissement, d'une concertation sur l'avenir et le réaménagement de la place de Clichy, qui concerne des centaines de milliers d'usagers. Depuis des années, la place fait l'objet d'aménagements ponctuels, nous avons eu les corona-pistes ou des modifications successives, parfois contradictoires pour les mobilités et sans véritable vision d'ensemble. Résultat, chacun constate les difficultés de mobilités, les conflits d'usage, la congestion, les problèmes de sécurité pour les piétons comme pour les cyclistes, mais aussi les difficultés rencontrées par les transports en commun et les riverains de la place. Cette place n'est pas une place de quartier comme une autre, c'est un carrefour majeur à l'échelle parisienne, avec quatre arrondissements qui la croisent, un nœud structurant pour nos mobilités qui mérite autre chose qu'une gestion au coup par coup.

C'est pourquoi nous souhaitons, avec les collègues Maires du 8e et du 9e, porter cette demande au Maire de Paris d'une méthode nouvelle et de lancer une concertation inter-arrondissement, large, structurée et ambitieuse, avec les associations, évidemment, pour réfléchir à un réaménagement global de la place sur la mandature et une révision cohérente du plan de circulation des secteurs avoisinants. On ne peut pas traiter la place sans regarder les flux autour du boulevard des Batignolles, de l'avenue de Clichy, du boulevard de Clichy, de la rue d'Amsterdam, du boulevard des Italiens. Vous l'aurez compris, tout est lié. Notre objectif est simple : remettre de la cohérence, de la lisibilité, de l'efficacité pour un partage de l'espace public dans un espace particulièrement saturé. Cela suppose donc d'améliorer la sécurité des usagers vulnérables. Voilà l'objet de ce vœu, avec la création d'un comité de pilotage qui pourrait associer les Mairies d'arrondissement concernées et les associations d'usagers également. Je vous remercie.

Pour rappel, il faut mettre le temps de parole pour le Maire quand il présente le vœu. C'est le même tarif. J'ai remarqué que je disposais d'un peu plus de temps que les autres. Ce n'est pas normal mes chers collègues. Je suis soumis au même règlement que vous.

Mme OUVRET : Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Nous partageons les enjeux soulevés concernant la place de Clichy, la sécurisation des piétons et des cyclistes, la fluidité de la circulation, la prise en compte notamment des reports dans les rues voisines, et ce seront des priorités pour la mandature de la Mairie de Paris. Sera présentée au prochain conseil une communication sur l'espace public. Cette communication évoquera la situation de la place de Clichy. Prochainement, nous verrons aussi le chantier de la RATP se terminer, ce qui permettra de redémarrer certaines études, redémarrer les travaux et de pouvoir, à court terme, sécuriser certaines choses assez essentielles.

En revanche, la temporalité de votre vœu est rapide. Ce ne sera pas le cas. Cela paraît assez incompatible avec l'ambition d'un réaménagement global, cohérent, bâti sur des études profondes et de la concertation. Le pilotage sera néanmoins, en effet, fait en concertation avec les Maires d'arrondissement, et également avec les habitants et toutes les parties prenantes. Il convient en effet de prévoir un plan de circulation cohérent, pensé globalement et ce sera fait avec beaucoup d'attention par notre majorité au conseil de Paris. Nous allons donc voter contre ce vœu, puisque ce sera fait par notre majorité, mais simplement dans des délais qui seront les nôtres.

Mme PARDO : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues. En effet, la question du réaménagement de la place de Clichy doit être une priorité. Évidemment, je voterai pour et je crois que Benjamin Mallo aussi.

M. LEDRAN : Merci Monsieur le Maire. Une précision sur le chantier de la RATP : celui-ci est terminé depuis fin avril, cela fait une quinzaine de jours maintenant. Vous pouvez aller voir sur place, tout a été retiré.

Merci pour votre réponse qui nous convient parfaitement, pratiquement mot pour mot. Franchement, nous nous posons la question de la cohérence de votre discours par rapport à vos actes. Sur un autre vœu, vous étiez aussi d'accord avec nous et vous avez voté contre. Là, vous auriez tout aussi pu demander, et c'est aussi peut-être l'apprentissage d'un Conseil d'arrondissement qui vous permettra d'évoluer vers cette démarche, à Monsieur le Maire de retirer son vœu, puisque nous allons dans le sens de votre démarche et nous sommes très en attente de ce que Monsieur Emmanuel Grégoire présentera de concret. Nous retiendrons les éléments de votre réponse au vœu présenté par Monsieur le Maire.

M. BOULARD : En effet, il faut demander les choses pour les obtenir. C'est comme cela que cela se passe. Vous auriez pu proposer d'amender. Nous travaillons depuis de nombreuses années dans un esprit collégial et constructif. Il y a des sujets sur lesquels nous ne serons pas d'accord et il y a des sujets sur lesquels nous pouvons travailler ensemble. Vous êtes notamment ici d'accord avec ce que nous proposons et vous nous parlez d'un problème de temporalité pour voter contre notre vœu. Il suffit de nous dire de retirer le mot «rapide», nous amendons notre vœu et il n'y a aucun problème. Si c'est «rapide» qui vous gêne, il suffit de le demander. Ce n'est pas aussi binaire. Sur certains sujets, nous pouvons travailler ensemble. Le vœu propose que nous lancions le processus. La RATP a encore une année de travaux, en sous-sol, qui n'impacte pas la voirie, comme l'a rappelé mon adjoint, l'emprise que j'ai accepté de prendre, puisque le 18e arrondissement ne voulait pas l'assumer, et mes autres collègues non plus. Je l'ai acceptée, car ce sont des travaux importants qui permettent la ventilation du métro. Vous êtes écologistes, je pense que vous devriez être sensibles au fait qu'une Mairie qui n'est pas forcément de votre bord politique ait cette préoccupation. Et nous le faisons en acte, pas uniquement dans les mots.

Vous pouvez donc faire des propositions d'amendement, à l'occasion des vœux, qui sont discutées et que nous sommes capables, nous, d'accepter ou de refuser. Votre position contre est tout de même surprenante sur un sujet qui nous réunit tous. Ce qui me gêne aussi est que vous ne parliez, à aucun moment dans votre réponse, des Mairies d'arrondissement. Vous avez simplement dit «notre majorité». Vous réécouterez. C'est une majorité qui travaille avec les Mairies d'arrondissement, qui travaille avec les riverains, qui travaille avec les usagers des différentes mobilités. Il y a des fédérations, des comités vélo, et c'est comme cela que nous envisageons les choses. Et c'est bien de le dire et de l'exprimer. Je vois que vous êtes d'accord avec nous. Il y a encore des positions d'opposition systématique, je le regrette. Sur ces sujets, nous avons tout intérêt à travailler ensemble pour lancer la concertation. Ensuite, il y aura des débats. Les habitants y seront, je l'espère, associés également, parce que c'est très important. Nous avons eu des débats il y a une quinzaine d'années sur la place de Clichy. Il est temps, au regard de toutes les évolutions, que nous lancions cette concertation. C'est l'esprit de ce vœu et je tenais à le redire.

Le conseil d'arrondissement du 17e arrondissement;

Considérant que la place de Clichy constitue un carrefour stratégique et un nœud névralgique majeur à la croisée de quatre arrondissements parisiens (8e, 9e, 17e et 18e);

Considérant que ce pôle de mobilité historique mérite mieux qu'une gestion au coup par coup et qu'il est indispensable de mettre un terme définitif au traitement fragmenté de cet espace public;

Considérant la nécessité absolue de débloquer ce carrefour en alliant efficacité et gestion rationnelle, avec pour double objectif de fluidifier la circulation générale et de mieux partager l'espace entre les différents usagers, notamment transports en commun, cyclistes et piétons;

Considérant la volonté municipale d'agir pour protéger les usagers vulnérables et garantir un espace public qui soit enfin sécurisé et fonctionnel;

Considérant qu'un tel chantier majeur exige une méthode nouvelle, fondée sur un projet d'ensemble concerté et un portage politique fort réunissant les Maires des arrondissements concernés;

Considérant qu'un tel chantier devra également prendre place dans une révision plus large du plan de circulation des secteurs avoisinants;

Geoffroy Boulard, Christophe Ledran, Paul Hatte, et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Ville de Paris :

1. Lance dans les plus brefs délais une grande concertation élargie inter-arrondissements (8e, 9e, 17e et 18e) portant sur l'élaboration d'un plan de réaménagement global de la place de Clichy et un plan de circulation des secteurs avoisinants;

2. Instaure un comité de pilotage et de suivi permanent dédié, afin que ce chantier majeur soit copiloté personnellement par les Maires des quatre arrondissements limitrophes;

3. Garantisse, à travers ce comité, la mise en œuvre opérationnelle et rapide des solutions d'aménagement retenues pour fluidifier les mobilités et sécuriser l'ensemble des usagers.

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE

À la majorité, le vœu V172026009 est adopté.

Nombre de votants : 39 dont 5 pouvoirs écrits
Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 5
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-056

OBJET : V172026010 Vœu relatif à un lancement d'une nouvelle dynamique pour les conseils de quartier, avec des modalités de concertation et de participation diversifiées afin d'impliquer un plus grand nombre de citoyens

Présenté par le groupe de l'union de la gauche et des écologistes pour le 17e.

M. BOULARD : Nous poursuivons avec l'examen du vœu 10, qui est présenté par l'Union de la gauche et des écologistes, Estelle Naud.

Mme NAUD : Merci Monsieur le Maire. D'abord, j'aimerais préciser que les conseils de quartier sont des espaces précieux de démocratie participative et ils sont d'autant plus intéressants dans un contexte où nous savons que nos concitoyens et nos concitoyennes ont du mal à avoir confiance dans la démocratie directe. C'est pour cette raison que nous souhaitons pouvoir les revitaliser.

Aujourd'hui, il nous apparaît que leur mode de gouvernance, et notamment la présidence assurée par des adjoints de l'exécutif du 17e arrondissement ne permet pas de relayer la parole des habitants et des habitantes du 17e et de concrétiser les projets qu'ils souhaitent mettre à jour. Nous considérons par ailleurs

qu'il y a un manque de diversité dans la composition des conseils de quartier, qui ne reflètent pas assez notre arrondissement.

Nous avons plusieurs propositions très concrètes qui sont d'autant plus opportunes à discuter qu'aujourd'hui, nous sommes en plein dans le processus de renouvellement pour une nouvelle mandature de ces conseils de quartier. Nous souhaitons que les habitants soient eux-mêmes moteurs de l'ordre du jour en faisant en sorte que ce soit des référents par quartier qui les président et non plus les adjoints. Ensuite, nous souhaiterions profiter du tirage au sort pour expérimenter un nouveau critère, qui soit un critère de diversité sociale, qui viendrait s'ajouter au critère de parité et d'âge qui existe déjà, et qui permettra ainsi une composition plus à l'image de notre arrondissement. Nous souhaitons aussi avoir une limite en termes de mandat. Deux mandats consécutifs de trois ans nous semblent suffisants, six ans au sein d'un conseil de quartier dans le collège habitant, pour permettre à tout le monde d'avoir la chance de prendre part à leurs travaux. Nous aimerions également que, pour le collège des experts, les habitants qui siègent au conseil de quartier aient plus leur voix puisqu'actuellement une forme de présélection se fait par le référent, qui est l'adjoint, qui limite un peu le champ des possibles. Par ailleurs, nous aimerions plus d'ouverture au public des réunions, y compris des réunions des comités d'animation, pas simplement des réunions publiques, et que l'activité des conseils de quartier fasse l'objet d'une présentation annuelle en Conseil d'arrondissement.

M. BOULARD : Merci pour la présentation de ce vœu. Avez-vous des explications de vote?

M. MALLO : Merci Monsieur le Maire. Nous trouvons ce vœu assez bien, avec une ouverture d'esprit pour cette nouvelle mandature. Il y a des choses intéressantes. Effectivement, tout est perfectible, notamment le fonctionnement des conseils de quartier qui existe depuis plusieurs années. Nous avons été un peu vexés par un point dans vos souhaits : «le seul groupe d'opposition». Je ne sais pas si c'est dans ce vœu. Nous nous sommes sentis un peu oubliés. Mais sinon, nous pouvons imaginer une ouverture d'esprit dans le fonctionnement. Nous allons attendre de voir ce que dit la majorité municipale.

M. BOULARD : Quelle est votre position?

M. MALLO : Nous allons attendre de voir vos arguments.

M. BOULARD : Sauf erreur de ma part, ce que vous mentionnez ne figure pas dans le vœu qui a été défendu par Estelle Naud, il s'agit d'un autre vœu qui parle de la représentation politique. Pour la majorité d'arrondissement, la parole est à Hugues Charpentier, notre adjoint en charge de la participation citoyenne et de la démocratie locale, en lien avec les conseils de quartier, et du budget participatif.

M. CHARPENTIER : Et je suis en charge d'un conseil de quartier pour lequel j'ai la modestie de croire que les habitants considèrent que je relaie leurs attentes. Sur le fond, nous sommes tous d'accord. Je pense que nous avons tous envie de faire progresser nos conseils de quartier. Il n'y a pas de problème. Nous aimerions bien que ce soit plus représentatif. Maintenant, un critère de diversité sociale, qu'est-ce que cela signifie? Est-ce le niveau de revenu? Est-ce le niveau de diplôme? Est-ce le type de famille? Il faut le définir. Nous voudrions plus de renouvellement des têtes, nous le savons, ce sont toujours les mêmes qui participent, c'est un constat que nous partageons. Nous voudrions aussi que les budgets d'investissement soient mieux exécutés. C'est 54 % dans le 17e arrondissement, il est vrai que ce n'est pas incroyable. Il faudrait que nous trouvions des mécanismes pour aller au-delà.

Sur la forme, je suis cependant surpris du vœu, car nous avons l'impression que les conseils de quartier sont horribles dans le 17e, qu'il ne se passe pas grand-chose. Ce n'est pas vrai. Sous la dernière mandature, nous avons fait plus de 60 réunions du comité d'animation, nous avons fait plus de 55 réunions publiques, une trentaine d'animations sur l'espace public. Je crois que nous n'avons pas à rougir de l'activité que nous avons menée sur la précédente mandature. Nous avons fait des réunions dans des lieux atypiques, y

compris à l'extérieur, et je suis bien placé pour le savoir parce que j'en ai organisé une il y a quelques mois. Christophe Ledran également.

Ceci étant dit, nous sommes tout de même assez pour faire progresser les choses et améliorer ce bilan qui est déjà très positif. C'est dans cet esprit que Geoffroy Boulard a chargé le service de la démocratie locale, en fin de mandature, l'année dernière, de réaliser un bilan qualitatif et quantitatif du fonctionnement des conseils de quartier, justement pour s'inspirer de ce qui a été fait. Une enquête a été faite et je tiens à féliciter le service de la démocratie locale, car c'est un beau travail qui a été réalisé, et qui m'a été présenté quand j'ai pris mes fonctions. Il y a eu une enquête terrain, une enquête en ligne, les conseillers de quartier ont été réunis et interviewés, un benchmark a été fait à Paris et hors Paris. Beaucoup de matière a été collectée et analysée. Le Maire m'a chargé de réviser la charte, et non pas le règlement intérieur, comme nous pouvons le lire dans votre vœu, des conseils de quartier.

Sur le point précis que vous soulevez et qui a l'air d'être important pour vous, la présidence des conseils de quartier, je suis au regret de vous dire que nous nous plaçons dans l'esprit de la loi. Le Maire reste ordonnateur des budgets de conseils de quartier et le Code général des collectivités territoriales nous autorise à avoir plus d'adjoints en charge des conseils de quartier et nous avons saisi cette opportunité.

Vous comprenez donc que nous ne pourrons pas voter votre vœu en l'état. Je vous propose, puisque je vous fais une proposition, de retirer votre vœu et que, rapidement, nous vous partagions le bilan réalisé par la démocratie locale afin que vous ayez tous les éléments portés à votre connaissance de l'activité et du fonctionnement des conseils de quartier, pour que vous puissiez ensuite faire des propositions, peut-être plus larges et plus précises que celles que vous présentez dans ce vœu, pour réviser ensemble la charte des conseils de quartier.

M. BOULARD : Merci. Voulez-vous réagir?

Mme NAUD : Je vous remercie pour cette proposition constructive. Nous souhaitons tout de même maintenir le vœu parce que les propositions que nous avons faites sont aussi liées à ce bilan que nous avons pu voir. Je le dis aussi en ayant participé à la phase de concertation qui a eu lieu avec les membres des collèges habitants qui ont fait ressortir un certain nombre de carences qui peuvent aussi faire consensus. Ces propositions sont aussi nourries de ce constat. En revanche, nous serons effectivement très preneurs de pouvoir être associés aux travaux à venir de révision de la charte des conseils de quartier dans le 17e, en s'inspirant peut-être un peu davantage du modèle posé par la charte de la participation citoyenne à Paris qui mettait en avant un cadre un peu plus ambitieux. En tout cas, nous souhaitons, à ce stade, maintenir le vœu, mais nous sommes très preneurs pour participer, dans un état d'esprit constructif, à la suite des travaux sur le sujet.

M. BOULARD : Merci pour cette explication de vote. Je tiens à rappeler que nous sommes le premier arrondissement, et vous le savez Estelle Naud, car vous avez été conseillère de quartier, qui permet aux conseils de quartier de préparer des projets soumis au budget participatif d'arrondissement. Le premier de Paris. Ce sont les conseils de quartier qui sont à l'origine des projets qui sont ensuite sélectionnés par la commission que je préside et soumis au vote. Le premier de Paris. Expliquer que les conseils de quartier du 17e fonctionnent mal est quand même fort de café. Et vous en êtes la témoin puisque vous avez proposé, vous-même, Estelle Naud, conseillère de quartier, des projets qui ont été retenus par le Maire que je suis, qui ont été soumis au vote et qui ont fait l'objet de réalisations concrètes dans le quartier où vous résidez.

Nous sommes d'accord sur l'idée de coprésidence, enfin ce n'est même pas cela, mais nous pourrions évoluer vers une coprésidence. D'ailleurs, c'est la loi que j'ai appliquée. J'ai des adjoints élus en charge des conseils de quartier. Je n'ai rien inventé, c'est la loi qui me propose de le faire. J'ai appliqué la loi. Cela voudrait donc dire que nous reviendrions sur ce que nous avons décidé et ce qui a été voté. Tout cela n'est pas très cohérent. Des évolutions peuvent être faites et Hugues Charpentier est chargé de recueillir les propositions pour réviser la charte de fonctionnement. Vous avez assisté à la concertation, mais vous n'avez

pas assisté à la restitution. C'est ce que vous propose Hugues Charpentier. Nous sommes constructifs. Certaines propositions nous vont bien. Retirez votre vœu et venez les mettre au pot d'une concertation pour faire évoluer notre charte. Il y a des choses sur lesquelles nous ne reviendrons pas, vous l'avez compris.

Mais je suis très fier du travail des conseillers de quartier sur la dernière mandature et j'invite celles et ceux qui veulent s'engager pour leur quartier à candidater puisque la phase de candidature est en cours. Nous aurons des conseils de quartier formés avant l'été, avec le collège habitants tirés au sort, nous ne choisissons pas les candidats, tout le monde est capable d'être candidate ou candidat, les associations du quartier peuvent également candidater dans un collège dédié, et les experts sont en fait des personnalités qualifiées qui représentent des institutions du quartier ou des personnalités associatives qui sont marquantes. Il est vrai que ces derniers sont désignés de manière discrétionnaire par le Maire, par délégation. Je tenais quand même à le dire.

Jeter l'opprobre, même si ce n'est pas le sens premier de votre vœu, d'une certaine manière, sur les élus qui animent les conseils de quartier, je trouve cela dommage. Je pense qu'il s'agit d'une maladresse, mais les élus qui ont en charge l'animation des conseils de quartier sont très utiles. Ils sont habitants et ils sont là pour relayer les demandes des habitants. Ils sont élus pour cela. Cela se fait dans le cadre de la participation citoyenne, cela se fait dans le cadre de la démocratie locale et cela se fait dans le cadre d'un échange avec les conseillers de quartier qui ont un rôle très important, et vous le savez, dans le quartier. Nous travaillons beaucoup avec les conseils de quartier sur beaucoup de sujets. Il y a des demandes d'évolution, elles seront prises en compte par notre majorité. N'hésitez pas à proposer. Nous pourrons ainsi faire évoluer positivement les choses.

Le conseil d'arrondissement du 17e arrondissement;

Considérant que la charte parisienne de la participation citoyenne de 2018 promeut dans son article 6 qui porte sur les conseils de quartiers : «l'ouverture des équipes d'animation [...] à tou·tes les volontaires, un ordre du jour défini avec les habitant·e·s, une pratique du débat ouvert et de l'initiative locale»;

Considérant que le règlement intérieur actuel des conseils de quartier dans le 17e et notamment son article 6, qui prévoit que la présidence du comité d'animation des conseils de quartier est assurée par le Maire d'arrondissement ou son délégué s'inscrit en deçà de cette ambition et ne garantit pas une réelle prise en compte de la parole des habitant·es;

Considérant les témoignages des conseiller·es de quartier sortant·es, notamment lors des phases de bilan de mandature, relatant des disparités de fonctionnement entre les conseils de quartier, d'un manque de transparence dans l'établissement des ordres du jour des réunions et animations relevant des prérogatives du conseil de quartier, ainsi que des difficultés à concrétiser des projets dans le cadre de ces instances, conduisant à une démobilisation significative des volontaires au cours du mandat;

Considérant que le processus actuel de recrutement de volontaires pour siéger au collège des habitant·es des conseils du quartier et au collège des acteurs locaux ne permet pas que leur composition soit représentative du 17e arrondissement dans sa diversité;

Considérant la récente ouverture du processus de renouvellement des neuf conseils de quartier pour le mandat 2026-2029;

Les élu·e·s du groupe de l'Union de la gauche et des écologistes pour le 17e émettent le vœu au Maire du 17e :

- *Que le renouvellement des conseils du quartier pour le mandat 2026-2029 donne lieu à une refonte en profondeur de leur gouvernance ainsi que de leurs modalités de recrutement;*

- *Que la présidence des conseils de quartier ne soit plus assurée par des adjoint-es du maire, mais reviennent à des référent-es habitant du quartier concerné, dans des modalités à définir à l'issue d'une phase de concertation associant l'ensemble des conseiller·es de quartiers nouvellement désignés, afin d'assurer que les habitant·es soient bien moteurs dans l'ordre du jour et les décisions prises;*

- *Qu'en sus de la prise en compte dans le tirage au sort des volontaires de critères de parité et d'âge soit expérimentée l'introduction d'un critère de diversité sociale afin d'améliorer la représentativité du collège habitant;*

- *Que la composition du collège des acteurs locaux ne fasse pas l'objet d'une sélection préalable par l'élu·e référent·e, mais soit déterminée directement par les membres du collège habitants à l'issue d'une phase de campagne ouverte;*

- *Que le recrutement au sein d'un collège habitant soit limité à deux mandats consécutifs de trois ans pour favoriser le renouvellement des effectifs en leur sein;*

- *Que l'ensemble des réunions, y compris celles des comités d'animation, soient ouvertes à la participation du public et organisées dans différents lieux de l'arrondissement, y compris en plein air afin d'encourager la participation*

du plus grand nombre des habitant·es à leurs activités dans une logique d'aller vers;

- *Que l'activité et l'utilisation des budgets alloués aux conseils de quartier fassent l'objet d'un bilan annuel en conseil d'arrondissement, pour mieux rendre compte et valoriser les travaux de ces instances consultatives.*

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE

À la majorité, le vœu V172026010 est rejeté.

Nombre de votants : 39 dont 5 pouvoirs écrits
Suffrages exprimés pour : 7
Suffrages exprimés contre : 32
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-057

OBJET : V172026011 Vœu relatif à l'augmentation des panneaux d'affichage libre dans l'arrondissement, notamment en faveur de la vie associative et de quartier

Présenté par le groupe de l'union de la gauche et des écologistes pour le 17e.

M. BOULARD : Nous poursuivons avec l'examen du vœu 11 présenté par le groupe Union de la gauche et des écologistes, par Anthony Rodrigues.

M. RODRIGUES : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues. Nous avons la chance d'avoir un arrondissement riche de ses diverses associations, de ses fêtes de quartier et des nombreuses initiatives locales. En tant qu'élus, nous nous devons de faire vivre cette démocratie locale en permettant son

expression. Nous le pouvons, à l'aide d'outils simples que sont les panneaux d'affichage libres. Comme définis par le Code de l'environnement, ces affichages libres sont destinés à l'expression d'opinion et à la communication des associations à but non lucratif. Au vu du nombre d'habitants et d'habitantes du 17e arrondissement, nous devrions avoir environ 87 mètres carrés d'affichage libre. Or, selon les données open source de la Ville de Paris datant de 2025, seuls trente panneaux d'affichage libre sont disponibles dans le 17e arrondissement. Sur ces trente panneaux, il faut souligner qu'une partie sont sous vitrine, fermée à clef, nécessitant l'aval d'une tierce personne pour y afficher quoi que ce soit. L'affichage libre offre une visibilité essentielle aux associations pour recruter des bénévoles, informer les habitants et renforcer le lien social dans les quartiers, mais c'est aussi une question de liberté d'expression. Une ville vivante et démocratique doit permettre à chacun de partager ses idées, des projets et des initiatives locales.

C'est pourquoi nous proposons que la Mairie du 17e arrondissement recense la totalité des affichages libres et communique la liste et les localisations aux associations via la MVAC et sur le site internet pour tous les habitants et les habitantes du 17e arrondissement, qu'elle crée de nouveaux affichages libres dans les quartiers les plus démunis et qu'elle remplace les affichages sous vitrine par de réels affichages libres, permettant à tout un chacun d'y afficher des informations. Enfin, nous demandons qu'elle associe le tissu associatif et engagé de l'arrondissement, via les conseils de quartier et la MVAC, à l'implantation et la mise en œuvre de ces panneaux.

Développer l'affichage libre dans le 17e arrondissement, c'est avant tout soutenir les associations, encourager la participation citoyenne et défendre l'expression libre et accessible à tous. C'est pour cela que je vous invite à voter ce vœu.

M. BOULARD : Merci pour la présentation de ce vœu, la parole est à Christophe Ledran pour la majorité d'arrondissement.

M. LEDRAN : Merci Monsieur le Maire. À l'heure du désencombrement de l'espace public souhaité par la Mairie de Paris, il ne nous semble pas opportun de démultiplier les panneaux d'affichage sur l'espace public, libres et non contrôlés. Ces espaces d'affichage, s'ils étaient démultipliés, seraient probablement utilisés par des sociétés de promotion commerciale, et pas seulement par des initiatives citoyennes et associatives. L'affichage politique est, lui, surtout présent lors des périodes d'élection, et encore, car il faut souligner que la plupart des formations politiques ne font pas de collage sauvage.

Par ailleurs, à l'heure du tout digital et des réseaux sociaux, nous pouvons vraiment nous questionner sur cette demande d'augmenter l'espace d'affichage libre. Les associations et collectifs citoyens n'expriment jamais d'ailleurs de demandes pour davantage d'emplacements d'affichage libre, car elles n'en ont pas besoin pour faire connaître leurs initiatives et leurs événements. Je vous propose donc, mes chers collègues, de vous abstenir sur cette délibération.

M. MALLO : Nous allons voter favorablement ce vœu. Dans les précédentes mandatures, nous avions déjà eu la remarque de certaines associations sur un manque d'espace d'affichage. D'ailleurs, je crois qu'il y avait eu des vœux précédents. Cela va dans le bon sens.

Mme BOUGERET : Je me permets juste une intervention pour saluer la constance de Benjamin Mallo qui était intervenu à ce sujet il y a quelques années. Je rappelle l'opposition de Karim Ziady à l'époque.

M. BOULARD : Il trouvait que la position de la Mairie d'arrondissement était la bonne. Les choses ont changé, vous me direz. La gauche n'est plus la même gauche. Les gauches.

Le conseil d'arrondissement du 17e arrondissement;

Considérant que l'affichage libre, défini par le code de l'environnement (articles L581-13 et R581-2 notamment), est destiné à l'expression d'opinion et à la communication des associations à but non lucratif;

Considérant que la surface minimale que chaque commune doit, en vertu des dispositions du deuxième alinéa de l'article L. 581-13, réserver à l'affichage d'opinion et à la publicité relative aux activités des associations sans but lucratif, est de 12 mètres carrés plus 5 mètres carrés par tranche de 10 000 habitants au-delà de 10 000 habitants;

Considérant la population du 17e arrondissement, la surface minimale d'affichage libre devrait être de 87 m2;

Considérant la carte open data de la ville de Paris, mise à jour en 2025, le 17e arrondissement possède 30 panneaux d'affichage associatif et d'opinion;

Considérant l'existence de panneaux sous vitrine, considérés comme trop difficiles d'accès pour le monde associatif et militant, et qu'ils ne sauraient être considérés comme d'affichages libres;

Considérant le besoin pour les associations locales de promouvoir leurs événements, nouveautés et programmes divers, auprès des habitant.es du 17e en toute facilité, en dehors des réseaux sociaux;

Considérant le besoin de faire vivre la démocratie locale en permettant aux habitant.es du 17e arrondissement de faire valoir leur liberté d'opinion qu'il soit à but associatif ou politique;

Les élu·e·s du groupe de l'Union de la gauche et des écologistes pour le 17e émettent le vœu au Maire du 17e :

- *Que la Mairie du 17e recense la totalité des affichages libres et communiquer la liste et les localisations aux associations via la MVAC;*

- *Rende la carte de localisation des affichages libres facilement accessible par les habitant.es du 17e (accès sur le site internet de la mairie notamment);*

- *Crée de nouveaux affichages libres dans les quartiers le plus démunis actuellement : La Fourche-Guy Môquet, Batignolles Martin Luther King, Champerret-Berthier, Legendre-Levis et Pereire-Malesherbes;*

- *Remplace les affichages sous vitrine par de réels affichages libres, ne nécessitant l'autorisation ou la nécessité d'intervention de la mairie ou de nulle autre personne que ce soit;*

- *Associe le tissu associatif et engagé de l'arrondissement, via les conseils de quartier et la MVAC, à l'implantation et la mise en œuvre de ces panneaux.*

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE

À la majorité, le vœu V172026011 est adopté.

Nombre de votants : 39 dont 5 pouvoirs écrits
Suffrages exprimés pour : 7
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 32

DÉLIBÉRATION N° 17-26-058

OBJET : V172026012 Vœu relatif à l'identification d'autres lieux propices à l'accueil de personnes sans-abri dans le 17e arrondissement

Présenté par le groupe de l'union de la gauche et des écologistes pour le 17e.

M. BOULARD : La parole est au groupe Union de la gauche et des écologistes pour le vœu 12, avec Jeanne Ouvret.

Mme OUVRET : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Depuis des mois, la Mairie du 17e arrondissement comme d'autres Mairies à Paris dénonce l'utilisation des gymnases pour la mise à l'abri des personnes qui sont dans le besoin et qui sont sans-abri. Sur un point, nous sommes d'accord : les gymnases ne sont une solution satisfaisante pour personne. Personne ne mérite de dormir dans un gymnase. Personne ne mérite de vivre dans ces conditions de vie.

Mais dénoncer l'occupation des gymnases ne suffit pas. Quand on refuse une solution, il faut en proposer une autre. Car l'hébergement d'urgence, et ce sera une position constante, l'hébergement des personnes, le droit des personnes sans-abris à être mises à l'abri doit prévaloir sur absolument toutes considérations. À Paris, des milliers de personnes restent sans solution. Parmi elles, des familles, de jeunes mineurs isolés, parfois des enfants, et cette situation s'aggrave car l'État se désengage. L'État se désengage chaque mois, chaque semaine, toujours plus, des solutions sont fermées, des hébergements sont complètement supprimés et les associations alertent au quotidien sur cette insuffisance extrêmement grave.

D'autre part, des politiques sociales menées par ce même État renforcent la précarité sociale dans notre pays, la précarité économique et la précarité administrative. Face à cela, la Ville de Paris prend sa part, réagit toujours plus parce que nous nous le devons, c'est de notre responsabilité. Elle met à disposition du foncier, ouvre des lieux temporaires, mobilise des bâtiments municipaux.

Alors que nous faisons face à cette crise qui se renforce, nous pensons que la Mairie du 17e arrondissement, comme toutes les Mairies à Paris, doit prendre ses responsabilités. Nous proposons aujourd'hui que la Mairie du 17e arrondissement identifie des lieux vides à proposer à la Ville de Paris pour permettre à des personnes qui en ont le besoin d'avoir un hébergement. Nous proposons de voter pour ce vœu qui est pour la dignité de toutes et tous.

M. BOULARD : Nous espérons que vous allez voter pour votre vœu. Y a-t-il des explications de vote ?

M. MALLO : Merci Monsieur le Maire. Ce vœu va dans le bon sens. Nous allons voter favorablement. C'est un sujet qui, malheureusement, est récurrent et nous nous focalisons dessus dans les périodes compliquées, notamment hivernales, alors que le vrai sujet est une solution pérenne pour toutes les personnes dans la précarité. Ce vœu va dans le bon sens, en tout cas dans une première étape, sur cette problématique qui est une cause nationale et mondiale.

Mme FERNANDES : Monsieur le Maire. Chers collègues. Je vous remercie pour ce vœu et pour l'attention portée aux personnes à la rue, particulièrement depuis la fin de la trêve hivernale, où les situations augmentent de jour en jour. C'est un sujet que nous suivons de près avec Monsieur le Maire. Nous tenons régulièrement des réunions en Mairie avec les partenaires sociaux et aussi sur le terrain avec les habitants. L'inaction de l'État en matière de logement d'urgence ou du manque d'action de protection auprès des personnes porteuses de troubles psychiques crée un sentiment d'abandon auprès des riverains. Le seul interlocuteur qu'il reste ici demeure encore et toujours la Mairie du 17e arrondissement.

D'après les chiffres transmis par le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) en 2025, le 17e arrondissement ne manque pas de places d'hébergement sur son territoire. 1 532 places en centre d'hébergement. Nous avons 175 places en pension de famille, 366 places en foyer de jeunes travailleurs,

750 places en résidence sociale, 1 050 en hôtels sociaux. Alors, c'est près de 4 000 places au total sur l'arrondissement.

Comme vous, nous aimerions loger l'ensemble des personnes à la rue, bien sûr. Mais, dans les faits, cela s'avère plus complexe. Le dernier exemple en date est lors de l'ouverture du CHU Berthier-Emmaüs, seul 10 % des 150 places ouvertes ont bénéficié aux personnes du 17e arrondissement, et ce, grâce à une négociation réalisée par Monsieur le Maire, que je remercie. Nous ne sommes pas contre l'ouverture de centres d'hébergement dans le 17e arrondissement, nous souhaitons tout simplement qu'ils profitent en premier lieu aux personnes à la rue du 17e arrondissement et que nous ne soyons pas le réceptacle des autres arrondissements qui ne joueraient pas le jeu d'accueillir ces centres sur leur territoire. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas.

Concernant votre demande d'identifier dans l'arrondissement les bâtiments inoccupés pour les transformer en places d'hébergement, chère Jeanne, cela nous parait irréalisable en l'état. Vous le savez comme nous, la Mairie d'arrondissement n'a ni la compétence ni les moyens techniques de recenser ces bâtiments. Nous n'avons pas connaissance de l'ensemble des immeubles vacants et encore moins des cahiers des charges spécifiques des associations en vue de l'ouverture de nouveaux centres.

Je vous propose donc d'amender votre demande de la manière suivante : que la Mairie du 17e arrondissement fasse connaître à la Ville de Paris les lieux disponibles à l'accueil des personnes sans-abri dans l'éventualité où elle en a connaissance, que cela corresponde au cahier des charges et besoins des associations gestionnaires et que la Mairie d'arrondissement soit systématiquement associée à l'installation des nouveaux centres d'hébergement, notamment avec un contingent de places dédiées aux situations du 17e arrondissement.

M. BOULARD : Merci pour l'explication de vote et la proposition d'amendement. Je vous redonne la parole, Jeanne Ouvret.

Mme OUVRET : Merci pour votre explication. Nous n'allons pas accepter l'amendement parce que nous sommes d'abord très fiers de pouvoir accueillir des personnes sans abri de partout dans Paris. Nous pensons que le 17e arrondissement, même s'il participe, peut toujours plus participer en vue des besoins qui sont de plus en plus nombreux. Nous sommes contents que vous condamniez l'inaction de l'État, mais nous maintenons bien notre vœu tel quel.

Mme PARDO : Je pense que ce vœu demande simplement à la Mairie du 17e arrondissement de lister les hébergements disponibles. Je voterai favorablement, car c'est simplement une communication d'informations à la Ville de Paris, d'après ce que je comprends.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Nous n'avons pas les moyens, cela a été rappelé. Nous n'avons pas de service d'urbanisme à la Ville de Paris. Il n'est pas territorialisé. C'est d'ailleurs une demande que j'ai faite il y a de nombreuses années à la Ville de Paris, qui n'a pas territorialisé l'urbanisme. Nous n'avons pas les moyens d'identifier sur le territoire les lieux. Par contre, quand nous avons connaissance, et c'est l'objet de l'amendement, de lieux vides qui correspondraient à ce que pourrait accepter une association qui accueille des personnes à la rue, nous le faisons et nous le proposons dans l'amendement. Le «y'a qu'à, faut qu'on», c'est bien, cela fait plaisir, mais la réalité est que nous n'avons pas les moyens d'identifier sur le territoire.

Madame Ouvret, vous découvrez la Ville de Paris. Je vous explique comment fonctionne une Mairie d'arrondissement, nous n'avons pas les services d'une mairie de plein exercice pour identifier, sur le territoire, les locaux qui se libèrent. Que nous ayons connaissance de locaux qui se libèrent et que nous les indiquions à la Ville de Paris, c'est le sens de l'amendement. Pragmatique, réaliste et faisable. Vous refusez l'amendement, je trouve cela dommage. Mais peut-être que nous pouvons encore en discuter et que mes explications et notre bonne volonté vont peut-être un jour trouver un écho dans vos propositions.

M. RODRIGUES : Nous resterons contre votre amendement. Lorsqu'une personne est sans-abri et que nous devons la loger impérativement, nous devons décider parfois unilatéralement. Et je suis désolé, mais lorsque l'urgence est là, nous ne pouvons pas rentrer en discussion pendant des heures et des heures avec la Mairie. Votre amendement et la fin de votre amendement sont problématiques en ce sens. Ce n'est pas possible.

M. BOULARD : Excusez-moi, je n'ai absolument pas compris votre explication sur notre amendement puisque la Ville de Paris réquisitionne des gymnases dans le cadre de l'urgence et nous, nous regrettons de ne jamais être informés préalablement. Pourquoi? Parce qu'il y a des associations sportives qui ont des licenciés et qui, du jour au lendemain, voient leurs activités totalement interrompues.

Après, il y a un autre aspect, ce sont les centres d'hébergement, plus durables. Nous sommes l'arrondissement qui, à Paris, a accueilli un centre de 150 places. Comment ai-je eu connaissance de la possibilité d'accueillir le centre Berthier-Emmaüs? Tout simplement parce que le centre avait l'information par la Ville de Paris que les locaux de la RIVP étaient libres, étaient disponibles, étaient adaptés à l'accueil durable de personnes sans abri. J'ai accepté le projet d'Emmaüs, avec l'État, où j'ai négocié 10 % d'accueil pour les sans-abris du 17e arrondissement. Voilà comment cela se passe.

Ce n'est pas le sens de l'amendement. Le sens de l'amendement, c'est de dire que quand nous avons connaissance, nous informons la Ville de Paris que des lieux sont adaptés pour que des associations puissent héberger des personnes à la rue. Il n'y a pas d'histoire d'aller-retour. L'hébergement et la mise à l'abri des personnes à la rue, c'est la Ville de Paris qui le fait, en lien avec l'État. Ce n'est pas la mairie d'arrondissement.

Nous avons pris notre part dans l'arrondissement, Monsieur Rodrigues. Nous avons accueilli dans nos locaux un centre d'hébergement pour les personnes pendant la période hivernale. Nous l'avons fait avec la Protection civile. Nous l'avons fait pour des familles à la rue, et exclusivement des familles. J'entends ce que vous dites, mais j'ai indiqué qu'il y avait un lieu disponible et ensuite nous avons mis en place. C'est le sens de l'amendement. Ce n'est pas ce que vous proposez. Vous nous dites d'identifier. Nous identifions et nous proposons. Je trouve cela dommage que vous n'intégriez pas notre proposition dans votre vœu. Je trouve dommage le manque de dialogue et d'échanges que vous montrez. On peut encore changer.

Madame Ouvret, je vous redonne la parole. Normalement, il n'y a pas de débat, mais vous voyez que j'insiste lourdement pour que vous acceptiez notre amendement qui va dans le bon sens, mais qui est réaliste et pas idéaliste. Qui est réaliste sur ce que nous pouvons réellement faire.

Mme OUVRET : Nous demandons de la proactivité. L'objet est vraiment d'être proactif. Nous avons bien conscience et je vois bien que vous et tous vos adjoints hommes veulent m'expliquer comment la Mairie d'arrondissement et la Mairie de Paris fonctionnent. Je le retiendrai particulièrement. Néanmoins, c'est bien de la proactivité que nous demandons. Nous allons maintenir le vœu comme tel.

M. BOULARD : Lourdes Fernandes n'est pas un homme, Madame Ouvret. Et, des femmes, vous savez, ici, peuvent s'exprimer. Je regrette, c'est affligeant, la non-concertation et la non-prise en compte d'opinions nuancées dans vos propositions. C'est dommage.

Le conseil d'arrondissement du 17e arrondissement;

Considérant que la situation des personnes à la rue à Paris atteint un niveau insupportable; que dans l'espace public, ce sont des jeunes, des femmes, des hommes, des familles, et parfois des enfants, qui vivent sans solution d'hébergement;

Considérant que lors de la dernière Nuit de la Solidarité, près de 4000 personnes sans solution d'hébergement à Paris, y compris après avoir sollicité le 115, ont été recensées;

Considérant que le système d'urgence piloté par l'État est saturé, ne parvient à répondre qu'à une fraction des demandes et fait l'objet de réductions constantes; que des associations ont engagé des recours contre l'État pour non-respect de ses obligations légales en matière d'hébergement d'urgence;

Considérant que la Ville de Paris accompagne l'État depuis de nombreuses années en mettant à disposition son foncier pour permettre des ouvertures de centres d'hébergement d'urgence; que ce sont actuellement 92 centres d'hébergement d'urgence et services de veille sociale de l'État qui sont ouverts grâce à la Ville sur du foncier municipal;

Considérant que la Ville de Paris, grâce à la mobilisation d'anciennes crèches, d'écoles, de lycées, a accru sa capacité à répondre à cette urgence sociale; qu'au 30 avril 2026, ce sont 1299 personnes en familles et 477 jeunes qui sont ainsi mis à l'abri temporairement en attente d'une orientation, dont 638 en gymnase et 1138 sur des sites de mise à l'abri intercalaires;

Considérant que la réquisition de gymnases, y compris dans le 17e arrondissement, n'est une solution satisfaisante ni pour les personnes à la rue ni pour les personnes usagères de ces gymnases;

Considérant que le Maire du 17e arrondissement, a affirmé le souhait à de nombreuses reprises, que d'autres lieux que les gymnases puissent être utilisés pour la mise à l'abri de personnes à la rue;

Considérant que la Ville de Paris porte l'objectif que plus aucun enfant ne dorme à la rue à l'hiver 2026; qu'elle vise également, de manière plus générale et inconditionnelle, à garantir à chacun·e l'accès à un logement digne et adapté;

Considérant que la Ville de Paris vise la création de 4000 nouvelles places d'hébergement d'urgence;

Considérant enfin que l'une des solutions majeures, dignes, durables et les plus pertinentes consiste à identifier et transformer des locaux durablement vacants en hébergement d'urgence, dans le 17e arrondissement, comme ailleurs à Paris;

Les élu·e·s du groupe de l'Union de la gauche et des écologistes pour le 17e émettent le vœu au Maire du 17e :

- *Que la Mairie du 17e fasse connaître à la Ville de Paris les lieux disponibles à l'accueil des personnes sans-abri.*

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE

À la majorité, le vœu V172026012 est adopté.

Nombre de votants : 39 dont 5 pouvoirs écrits
Suffrages exprimés pour : 7
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 32

OBJET : 172026014 Vœu relatif à la juste représentation de l'opposition dans les instances révélant de la mairie du 17e arrondissement

Présenté par le groupe de l'union de la gauche et des écologistes pour le 17e.

M. BOULARD : Nous poursuivons avec l'examen du vœu 14 proposé par l'Union de la gauche et des écologistes, présenté par Anthony Rodrigues.

M. RODRIGUES : Nous retirons le vœu, car nous avons, en concertation...

M. BOULARD : Monsieur Rodrigues, poursuivez. Ne vous laissez pas distraire par une femme qui vous interrompt.

M. RODRIGUES : Le vœu est retiré, car nous sommes actuellement en discussion avec la majorité pour que cela se passe dans une bonne manière et en toute intelligence.

M. BOULARD : Merci Monsieur Rodrigues. Madame Bougeret est frustrée, mais en tout cas, il y a des choses qui progressent. Je pense que ce qui a été proposé va dans le bon sens. Merci pour cette prise en compte de notre proposition pour la juste représentation de l'opposition et des oppositions, Monsieur Mallo et Madame Pardo.

Mme PARDO : Il ne faut pas oublier qu'en effet les électeurs du 17e arrondissement ont choisi d'avoir une opposition diverse dans ce Conseil d'arrondissement et nous ont accordé tout de même 7 000 voix. Je pense qu'il est important que leurs voix soient portées ici. C'est le règlement, bien sûr, mais libre à vous de ne pas vouloir accorder la parole ou l'attention aux 7 000 électeurs du 17e arrondissement qui leur ont accordé leur suffrage. C'est tout.

M. RODRIGUES : Nous avons échangé tout cet après-midi avec le cabinet de Madame la Première adjointe et l'opposition pour que ce soit bien fait. Je n'accepte donc pas la dernière remarque.

Mme PARDO : Absolument. Je crois que les discussions de ce jour vont dans le bon sens et c'est pour cela que ce vœu nous avait initialement un peu heurtés.

M. BOULARD : C'est ce que nous avions cru comprendre. Merci.

Mme BOUGERET : L'esprit de la proposition qui a été faite était de se baser sur le C.G.C.T. qui parle de juste représentativité des tendances politiques au sein de cet arrondissement et au sein de ce Conseil, d'où l'ouverture à Rachel-Flore Pardo et à Benjamin Mallo. C'était l'esprit. Nous voulions sortir de la logique de groupe.

DÉLIBÉRATION N° 17-26-059

OBJET : V172026015 Vœu relatif à la situation des salarié·es en grève de l'association BCS dans le 17e et, plus largement, à celle des travailleuses et travailleurs du secteur de l'aide et du soin à domicile

Présenté par le groupe de l'union de la gauche et des écologistes pour le 17e.

M. BOULARD : Nous poursuivons avec l'examen du vœu 15 proposé par l'Union de la gauche et des écologistes, présenté par Jeanne Ouvret.

Mme OUVRET : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Nous vous avons fait ce vœu suite à la grève menée par des travailleuses du 2 avril au 20 avril dans une association d'aide et de soins à domicile se nommant Bien chez soi dans le 17e arrondissement. Cette mobilisation a fait suite à des conditions de travail très dégradées pour ces dernières, avec une rupture de dialogue, des pratiques managériales

toxiques, des charges de travail irréalistes, des heures supplémentaires devant être posées et donc non rémunérées, des décalages de paiement dans le mois mettant en difficulté l'ensemble des salariés, en grande majorité des femmes. Ces métiers sont essentiels, très utiles, et pour autant sous-payés, sous-reconnus dans notre société. Ces travailleuses du 17e arrondissement s'occupent notamment chaque jour de personnes âgées, dépendantes et isolées dans le 16e et dans le 17e arrondissement.

Nous souhaitons donc prendre exemple sur cette lutte sociale qui a été une réussite, même si nous restons attentifs à l'application de ce qu'ont promis la Direction et la Présidence de l'association. Nous souhaitons que la Mairie du 17e arrondissement, comme la Mairie de Paris auprès de qui nous avons également déposé le vœu pour le prochain Conseil, s'engage à se mobiliser aux côtés des travailleuses et des travailleurs à chaque fois qu'ils seront dans une lutte sociale, quand leurs conditions de travail sont dégradées. Nous souhaitons également que la Mairie du 17e arrondissement reconnaisse pleinement le rôle essentiel, dans toutes les politiques publiques qui peuvent être appliquées, de ces travailleuses du soin et de l'aide à domicile, notamment auprès de nos séniors. Enfin, nous souhaitons que la Ville de Paris ainsi que le 17e arrondissement soient porteurs, au niveau national, de la revalorisation de ces métiers qui sont sous-rémunérés.

M. BOULARD : Merci pour la présentation de ce vœu. Y a-t-il une explication de vote pour la majorité d'arrondissement? Pierre Bourriaud, notre adjoint en charge des affaires sociales, de l'inclusion et des séniors.

M. BOURRIAUD : Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Personne ici, personne, ne contestera l'importance essentielle des métiers de l'aide et du soin à domicile. Ces professionnels accomplissent un travail humainement exigeant, souvent dans des conditions difficiles, auprès de personnes âgées ou fragiles qui souhaitent pouvoir rester chez elles le plus longtemps possible. Dans un arrondissement comme le nôtre, confronté au vieillissement de sa population, comme l'est tout Paris, et à l'isolement de nombreux séniors, leur rôle est absolument indispensable et mérite reconnaissance, respect et soutien.

Le mouvement social intervenu au sein de l'association Bien chez soi nous a évidemment mobilisés. Je rappelle quelques éléments de contexte. Cette structure, issue d'une fusion récente, accompagne aujourd'hui 650 familles avec plus de 400 salariés. Une nouvelle gouvernance est en place depuis septembre dernier et un accord de fin de grève, vous l'avez dit, a été signé le 20 avril, permettant déjà des avancées concrètes : l'harmonisation des dates de paie, la réalisation d'une étude sur la mise en place de la subrogation, l'ouverture de discussions sur l'attribution de titres restaurant et, bien sûr, la poursuite de réflexions sur les conditions d'exercice de ces métiers. Cela montre qu'un dialogue social interne est possible et qu'il peut produire des résultats, mais il ne permet pas tout. La question de la revalorisation salariale, de la reconnaissance de la pénibilité ou encore de l'attractivité de ces métiers relève avant tout des financeurs publics et d'une véritable volonté nationale.

Au-delà même de la situation particulière de l'association, la Mairie du 17e arrondissement continuera évidemment à porter une attention constante à l'ensemble des enjeux liés au vieillissement de la population, comme elle l'a toujours fait : accompagnement de la perte d'autonomie, lutte contre l'isolement, soutien aux aidants, maintien du lien social, adaptation des services publics et amélioration des conditions du maintien à domicile. Tout cela demeure des priorités fortes de notre action locale. Cet engagement s'est d'ailleurs exprimé très régulièrement au sein du Conseil de Paris, à travers les interventions d'Hélène Jacquemont au cours de la précédente mandature.

C'est donc dans cet esprit que des échanges ont été engagés avec l'association, notamment sur des solutions concrètes de proximité pour améliorer le quotidien des salariés, à commencer par la recherche d'espaces de repos, en particulier dans le quartier des Épinettes, pour leur pause déjeuner. Mais nous ne pensons pas que le Conseil d'arrondissement doive pour autant devenir l'arbitre d'un conflit social interne et c'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur ce vœu.

M. MALLO : Merci Monsieur le Maire. Nous allons voter favorablement ce vœu et je suis très heureux d'écouter Pierre Bourriaud prendre la parole pendant un Conseil d'arrondissement, je ne l'avais jamais entendu parler avant. Félicitations.

M. BOULARD : Nous non plus, cher Benjamin, c'était la première fois.

Mme JACQUEMONT : Merci Monsieur le Maire. Je voulais ajouter une précision. Il manque un mot très important dans votre vœu et qui justifie largement notre position de vote, c'est le département. Vous n'avez pas l'air d'en avoir conscience ou de le savoir, mais c'est le département qui porte la charge financière du dialogue social avec l'État. Quand vous parlez des compétences de la Mairie d'arrondissement, vous vous trompez d'adresse. Adressez-vous au département de Paris qui saura certainement vous apporter la réponse que vous attendez. En attendant, je vous invite à prendre connaissance de mon vœu du 13 avril 2022 au Conseil de Paris qui vous permettra de prendre la mesure de notre soutien aux professionnels du secteur médico-social.

Enfin, je voudrais vous rassurer et même vous remercier, car vous nous demandez de nous engager à intégrer pleinement les enjeux d'autonomie et de lutte contre l'isolement et de qualité de l'accompagnement dans les politiques publiques en direction des séniors, mais, vous n'avez pas l'air de le savoir, nous sommes la seule Mairie d'arrondissement à avoir lancé un espace info sénior dans le 17e arrondissement. Nous sommes le seul arrondissement à organiser un accueil des 7 000 séniors qui viennent chercher leur boîte de chocolats au moment de Noël. Nous sommes l'un des seuls arrondissements à organiser un ciné-sénior par mois et, quand nous demandons qui vient du 17e arrondissement et d'autres arrondissements, nous constatons qu'au moins un quart des participants viennent d'autres arrondissements. Nous sommes l'arrondissement de Paris qui fait le plus de choses en faveur des séniors.

Le conseil d'arrondissement du 17e arrondissement;

Considérant la grève des salarié·es de l'association d'aide et de soins à domicile BCS Bien chez Soi du 2 avril au 20 avril 2026 dans le 17e arrondissement, menée en raison d'une situation particulièrement préoccupante;

Considérant que la situation de ces salarié·es s'inscrit dans un phénomène structurel et systémique, concernant des métiers très largement exercés par des femmes, assurant au quotidien des missions essentielles et indispensables auprès de plus de 370 personnes en situation de dépendance, notamment, dans ce cas, un grand nombre des séniors des 16e et 17e arrondissements;

Considérant que les conditions de travail des salarié·es de cette association du 17e arrondissement se sont fortement dégradées, caractérisées par une rupture du dialogue social, des pratiques managériales décrites comme toxiques et intimidantes, des charges de travail irréalistes, des heures supplémentaires non rémunérées compensées par du repos imposé, ainsi que des décalages de paiement pour les aides-soignantes à domicile, et que ces éléments s'inscrivent dans un contexte de pénibilité particulièrement élevée du métier d'aide à domicile;

Considérant qu'en France, en 2022, selon la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), 475 000 aides à domicile sont en exercice en France (hors Mayotte), dont 93 % sont des femmes; que 83 % déclarent effectuer des mouvements douloureux ou fatigants et 90 % doivent rester longtemps debout; et qu'elles enchaînent des interventions auprès de plusieurs bénéficiaires au cours de leur journée de travail, impliquant de nombreux déplacements, venant accroître la fatigue et les contraintes du métier (Insee Références, 2025);

Considérant que leur rémunération demeure particulièrement faible, les salaires des aides à domicile en France étant en moyenne inférieurs de 20 % à ceux de l'ensemble des professionnelles du social; que la moitié des postes est rémunérée à moins de 1 430 euros par mois, soit 1,15 SMIC; et que cette précarité est aggravée par une forte discontinuité de l'emploi, en 2022 75 % des aides à domicile travaillent à temps partiel, contre 30 % de l'ensemble des employés;

Considérant que, dans l'association Bien Choi Soi et dans de nombreuses autres organisations cette situation a des effets directs sur la santé et la situation financière des salarié·es, affectant leur capacité à exercer leurs missions, à maintenir le lien humain et à garantir la qualité du service, et que cela s'inscrit dans un contexte où 30 % des aides à domicile déclarent des troubles anxieux ou des symptômes dépressifs liés à leur activité professionnelle;

Considérant enfin que le secteur de l'aide à domicile connaît une crise durable de recrutement et de reconnaissance, caractérisée par un turnover élevé et un manque d'attractivité structurel; et que cette tension est appelée à s'aggraver avec le vieillissement de la population, entraînant la création de plus de 30 000 emplois supplémentaires dans l'accompagnement à domicile en France; et que, plus largement, les services à la personne devraient générer environ 250 000 recrutements d'ici 2030, selon une étude de l'Urssaf publiée en 2025;

Considérant que, dans le 17e arrondissement, plus de 33 000 personnes sont âgées de plus de 60 ans; que 41 % des 65–79 ans ainsi que plus de 54 % des personnes de plus de 80 ans vivent seules; et que cette situation est appelée à s'amplifier avec le vieillissement de la population, puisqu'un Parisien sur quatre sera sénior d'ici 2030;

Considérant que les travailleuses et travailleurs de l'aide et du soin à domicile sont des acteur·rices de première ligne du maintien à domicile des personnes âgées, qu'ils et elles assurent un rôle irremplaçable de veille, de lien social et de prévention des situations de rupture; et que la dégradation de leurs conditions de travail a des conséquences directes sur la continuité, la qualité et la sécurité de l'accompagnement des séniors;

Considérant que le maintien à domicile constitue un enjeu majeur de santé publique et de politique des solidarités, en ce qu'il permet de préserver l'autonomie des personnes âgées, et de lutter contre l'isolement; et que cet objectif ne peut être atteint sans un investissement massif dans les métiers du lien, du soin et de l'accompagnement, dont la reconnaissance, la stabilité et les conditions d'exercice sont des déterminants directs de la santé et du bien-être des personnes âgées;

Les élu·e·s du groupe de l'Union de la gauche et des écologistes pour le 17e émettent le vœu au Maire du 17e :

- *Que la Mairie du 17e apporte, dans le cadre de ses compétences, son soutien ainsi que sa médiation aux démarches visant à améliorer les conditions de travail des professionnel·les du secteur de l'aide à domicile;*

- *Affirme que le soutien aux professionnel·les de l'aide et du soin à domicile constitue une condition essentielle du maintien à domicile des personnes âgées, et s'engage à intégrer pleinement les enjeux d'autonomie, de lutte contre l'isolement et de qualité de l'accompagnement dans l'ensemble de ses politiques publiques en direction des séniors;*

- *Interpelle l'État ainsi que les partenaires sociaux afin de devenir un acteur moteur de la reconnaissance de la pénibilité, de la valorisation des compétences et de l'expertise de ces métiers fortement féminisés, tant au sein des structures et opérateurs relevant de son action que dans les structures partenaires et externes;*

- *Facilite, au quotidien, les conditions de vie et de travail de ces professionnel·les, notamment en développant des espaces de repos adaptés, et en facilitant l'accès aux droits de ces professionnel·les.*

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE

À la majorité, le vœu V172026015 est adopté.

Nombre de votants : 39 dont 5 pouvoirs écrits
Suffrages exprimés pour : 7
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 32

DÉLIBÉRATION N° 17-26-060

OBJET : V172026016 Vœu relatif aux droits des personnes LGBTQIA+ dans le 17e arrondissement

Présenté par le groupe de l'union de la gauche et des écologistes pour le 17e.

M. BOULARD : Nous poursuivons avec l'examen du vœu 16 proposé par l'Union de la gauche et des écologistes, présenté par Anthony Rodrigues.

M. RODRIGUES : Monsieur le Maire. Chers collègues. Ce dimanche 17 mai marquera la journée mondiale contre la transphobie, la biphobie et l'homophobie. S'ensuivra ensuite le mois des fiertés, au mois de juin, un mois important pour la communauté LGBTQIA+ pour se rappeler, sensibiliser et célébrer. Rappeler qu'entre 1943 et 1945, plus de 100 000 homosexuels ont été fichés pour le seul fait de leur sexualité et qu'entre 5 000 et 15 000 d'entre eux ont été déportés dans des camps de concentration. Rappeler qu'en France, la dépénalisation de l'homosexualité n'a eu lieu officiellement qu'en 1982. Rappeler que dans de nombreux pays du monde l'homosexualité est toujours condamnée et que plusieurs pays durcissent leur répression, comme au Sénégal dernièrement. Rappeler que les LGBTQIAphobies ne sont pas des opinions, mais bien des délits. Rappeler que 55 % des personnes LGBTQIA+ déclarent avoir subi des actes anti-LGBT au cours de leur vie.

Face à ce constat, ce mois sert aussi à sensibiliser. Sensibiliser au vivre ensemble et à la lutte contre les discriminations et les LGBTQIAphobies, sensibiliser à la santé mentale des LGBTQIA+ et notamment celle des plus jeunes, sensibiliser à l'histoire des droits LGBTQIA+. Enfin, ce mois des fiertés sert à célébrer, célébrer notre diversité, célébrer les victoires passées, célébrer l'amour de soi et l'amour des autres. À l'heure où les infractions anti-LGBTQIA+ ne font qu'augmenter en France, pour rappel, en 2024, le service de sécurité intérieure dénombrait 4 800 infractions sur des personnes LGBTQIA+ et nous avons une augmentation en 2025, Paris doit rester une ville refuge où toutes les personnes sont acceptées et respectées pour ce qu'elles sont.

En ce sens, nous souhaitons que le 17e arrondissement réaffirme sa volonté d'inclusion et de solidarité. Nous saluons le pavoisement du drapeau arc-en-ciel à l'entrée de la Mairie, comme nous avons pu le voir ce soir, et nous proposons, en complément, que ce drapeau puisse rester tout le mois des fiertés, que la Mairie du 17e arrondissement communique un message de sensibilisation pour le 17 mai ou au cours du mois des fiertés et qu'elle organise, avec des associations compétentes, un événement à destination du grand public pour sensibiliser aux enjeux.

Ce vœu est plus que symbolique, il démontre une solidarité entre toutes les habitantes et les habitants du 17e arrondissement et c'est pour cela que je vous invite à voter pour ce vœu.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Je donne la parole à Vanessa Elkaim-Rimmer, conseillère d'arrondissement déléguée à la lutte contre les discriminations.

Mme RIMMER : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues. Je tiens tout d'abord à remercier le groupe d'opposition pour cette initiative qui nous donne précisément l'occasion de rappeler ce que notre arrondissement a fait en faveur de l'inclusion et de la lutte contre toutes les formes de discriminations.

Contrairement à ce que peut laisser sous-entendre le vœu que vous formulez aujourd'hui, la Mairie du 17e arrondissement n'attend pas d'injonction pour faire des actions et avoir des messages forts, vous venez d'ailleurs de le rappeler, avec notamment des soutiens visibles à la communauté LGBTQIA+. Depuis trois ans, une banderole aux couleurs arc-en-ciel est installée à l'entrée de la mairie à l'occasion des dates clefs et il n'y a pas de place ici, c'est l'occasion de le rappeler, de place pour l'homophobie, la transphobie ou la biphobie dans notre commune.

Je vous rappelle, manifestement, car vous l'avez oublié, que l'an dernier, à l'occasion du 17 mai, une conférence a été organisée au sein de la mairie en partenariat avec de nombreuses associations expertes à ce sujet. Ce type d'événements ancré dans le dialogue et la pédagogie permet bien plus d'efficacité qu'une communication. Je vous précise quand même que la communication par le biais des réseaux sociaux est bien sûr mise en place. Enfin, la Mairie entretient un lien actif avec le dispositif qui permet d'aider à la lutte contre les agressions et violences de rue, dont bénéficient de nombreuses personnes LGBTQIA+ dans l'arrondissement.

Concernant le dernier point que vous avez soulevé, je vous rappelle que les salles de la mairie sont mises à disposition gratuitement des associations qui en font la demande et j'invite d'ailleurs ces associations à se manifester pour avoir des espaces pour organiser leurs événements.

Ainsi, et vous l'avez bien compris, nous ne refusons pas le symbole, nous choisissons la forme la plus solide juridiquement par rapport à la banderole de couleurs installée devant la mairie. Enfin, je vous dirais que la majorité partage les valeurs d'égalité, de respect et de dignité que toutes les identités qui fondent ce vœu et cela se traduit par des actes concrets, que je viens de rappeler. Ainsi, au regard de tous les éléments exposés, je vous demande purement et simplement, puisque le vœu a été exaucé dans la totalité de ses attendus, de retirer le vœu. Je vous remercie.

Mme PARDO : Sur l'enjeu de mettre un drapeau aux couleurs arc-en-ciel, sur l'enjeu de communiquer sur les réseaux sociaux à l'occasion de la journée qui arrive ce dimanche, nous pourrions y voir un simple symbole. En réalité, c'est bien plus que cela quand nous savons que pendant trop d'années des hommes et des femmes ont vécu leur orientation sexuelle dans la honte. Je crois qu'au contraire, c'est notre obligation collective de montrer avec fierté que l'on peut aimer un homme quand on est un homme ou que l'on peut aimer une femme quand on est une femme.

Je crois que ce vœu va dans le sens d'un engagement encore plus fort, qui réitère peut-être un engagement existant de la Mairie du 17e arrondissement, en faveur des personnes LGBTQIA+ qui sont, et vous l'avez rappelé, de plus en plus la cible de discriminations et de propos de haine, notamment en ligne, et je crois qu'aucune initiative de ce type ne doit être rejetée. Au contraire, nous devons tous ici, autour de cette table, ne cesser de nous encourager les uns et les autres quand il s'agit d'encore afficher la fierté, d'encore faire de la pédagogie et d'encore agir pour lutter contre ces discriminations.

Nous pourrions aussi nous dire que ce n'est pas le travail d'un conseiller d'arrondissement, que ce n'est pas le travail d'une mairie d'arrondissement, mais je crois tout le contraire. Je crois que le vivre ensemble et la tolérance s'apprennent ici. Cela commence avec son voisin, cela commence dans son quartier et cela se joue aussi à l'échelle d'un Conseil d'arrondissement.

M. KNOWLES : Merci Monsieur le Maire. Je souhaite expliciter mon vote. Je rejoins tout à fait ma collègue sur le fait que je ne vois pas l'intérêt et qu'effectivement, je verrais d'un bon œil que ce vœu soit retiré. Je crois de fait que le 17e arrondissement n'a pas du tout de leçon à recevoir en ce qui concerne sa lutte contre les discriminations. Je vous rappelle que c'est la première municipalité en France qui a accueilli en son sein une conseillère municipale officiellement transsexuelle en 2001, et ce, malgré l'opposition d'une majorité qui était, en 2001, à la Mairie de Paris. C'est un symbole et je crois que nous n'avons pas de leçons à recevoir là-dessus. C'est un peu dommage que ce vœu soit maintenu. Personnellement, Monsieur le Maire, je voterai favorablement pour le vœu, mais je trouve dommage qu'il soit présenté vu tout le travail qui a été fait et qui est fait dans cet arrondissement et l'accueil que vos prédécesseurs ont fait à ma collègue lorsqu'elle a été élue en 2001.

M. BOULARD : Il s'agit de Camille Cabral, que certains ont connu ici. Merci Xavier. Ce vœu est-il retiré?

M. RODRIGUES : Ce vœu n'est pas retiré. Et s'il s'aligne sur des choses qui seront faites, nous pouvons tous le voter aisément. C'est un engagement que tout le monde prend. Ce n'étaient pas des reproches, comme vous avez pu le prendre. Partons du principe que ce sera fait, donc votons tous collectivement ce vœu. Merci.

M. BOULARD : Nous le voterons collectivement. Je tiens à rappeler, parce que cela a été annoncé dans les médias, une hausse importante des traquenards homophobes, notamment via les applications comme Tinder, Grindr, Bumble, etc. Ce sont des chiffres importants, puisque les associations recensaient un guet-apens tous les quatre jours. Ce phénomène est donc en France et l'État se saisit de ce sujet. Les plateformes numériques ont renforcé leur coopération et, évidemment, la prévention et l'information sont essentielles et toutes les initiatives sont bonnes. Je tenais à le rappeler, puisque ce sont des éléments d'actualité sur ce sujet. Nous voterons favorablement votre vœu.

Le conseil d'arrondissement du 17e arrondissement;

Considérant que le 17 mai marque, tous les ans depuis 2005, la journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie et que le mois de juin célèbre le mois des droits, voix, cultures, commémorations LGBTQIA+;

Considérant que de nombreux pays criminalisent encore les relations sexuelles entre personnes du même sexe, comme le démontrent les récents reculs au Sénégal et qu'à nos frontières en Europe, certains proposent à l'image de la Russie d'interdire ce qu'ils nomment «propagande LGBT»;

Considérant que la Cour de Justice de l'Union européenne, a clairement sanctionné le 21 avril dernier une loi hongroise pénalisant tout contenu «promouvant la divergence par rapport à l'identité personnelle correspondant au sexe à la naissance, le changement de sexe ou l'homosexualité», estimant qu'elle portait atteinte de manière «manifeste» et «particulièrement grave» aux droits des personnes LGBTQIA+, et précisant que «Cette loi est contraire à l'identité même de l'Union en tant qu'ordre juridique commun dans une société caractérisée par le pluralisme»;

Considérant que le droit français, dans la droite ligne des valeurs fondamentales de l'Union européenne, interdit fermement les discriminations et violences en raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, mais que ces dernières restent encore trop nombreuses;

Considérant que les services de sécurité intérieure dénombraient en 2024 (dernier chiffre disponible), en France, 4 800 infractions en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre, dont 63 % de crimes ou délits, en hausse de 5 % par rapport à l'année précédente et que les grandes métropoles, dont Paris, sont les principaux lieux de signalement;

Considérant que ces actes sont en augmentation constante depuis 2016, alors même que le recours au dépôt de plainte reste extrêmement faible pour ce type d'actes (de l'ordre de 4 % selon l'enquête Vécu et Ressenti en matière de sécurité);

Considérant que 55 % des personnes LGBT+ déclarent avoir subi des actes anti-LGBT+ au cours de leur vie, et que 68 % d'entre elles mettent en place des stratégies d'évitement afin de se prémunir contre ces agressions, d'après l'enquête IFOP menée en 2019;

Considérant la banalisation des discours transphobes et ses conséquences sur l'augmentation des violences à l'égard des personnes trans, et que 70 % d'entre elles déclarent avoir subi des discriminations au cours des douze derniers mois, selon les résultats pour la France d'une enquête réalisée en 2023 de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne;

Considérant que les associations LGBTQIA+ parisiennes effectuent un travail remarquable d'information, de sensibilisation et d'accompagnement des victimes, palliant bien souvent les manques des dispositifs généralistes existants à Paris et ailleurs;

Considérant que la Marche des fiertés 2025 à Paris a rassemblé près de 500 000 personnes, témoignant à la fois de l'ampleur de la mobilisation en faveur des droits LGBTQIA+ et de la persistance des discriminations qui la rendent nécessaire;

Considérant que la Ville de Paris, à l'instar de nombreuses collectivités partout dans le monde, témoigne de cet engagement en pavoisant la façade de l'Hôtel-de-Ville avec le drapeau arc-en-ciel, symbole de la lutte pour l'égalité

des personnes LGBTQIA+, le 17 mai et pour le mois des Fiertés en juin;

Considérant que de nombreuses mairies d'arrondissement font de même;

Considérant que ces journées doivent permettre une mobilisation exemplaire et sans faux-semblants de l'ensemble de notre collectivité;

Considérant que le Tribunal administratif de Paris a clairement énoncé que l'affichage du drapeau arc-en-ciel a «avant tout pour objet d'exprimer un attachement à des valeurs de tolérance et de lutte contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, lesquelles sont prohibées en vertu de la loi n° 2008-496 du 27 mai 2008» et que dans ces conditions, il ne saurait être regardé comme revêtant «un caractère politique non conforme aux exigences qui découlent du principe de neutralité des personnes publiques»;

Les élu·e·s du groupe de l'Union de la gauche et des écologistes pour le 17e émettent le vœu au Maire du 17e :

- *Que la Mairie du 17e mette sur son fronton (au besoin hors des emplacements réservés par la loi et l'usage au drapeau national ou au drapeau européen) un drapeau arc-en-ciel ou une banderole à ces couleurs;*

- *Communique à ce sujet un message de sensibilisation sur ses relais d'information (newsletters et posts réseaux sociaux), soit le 17 mai soit pour le mois des fiertés LGBTQIA+ en juin;*

- *Facilite l'organisation d'événements de sensibilisation via la mise à disposition de moyens aux associations;*

- *Et accueille au sein de la mairie des événements faisant valoir les associations œuvrant sur ces sujets à destination du grand public de l'arrondissement.*

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, le vœu V17206016 est adopté.

Nombre de votants : 39 dont 5 pouvoirs écrits
Suffrages exprimés pour : 39
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-061

OBJET : V172026017 Vœu relatif aux suppressions de postes d'enseignant·e·s et aux fermetures de classes

Présenté par le groupe de l'union de la gauche et des écologistes pour le 17e.

M. BOULARD : Nous poursuivons avec deux vœux qui traitent du même sujet. Le vœu 17 est proposé par l'Union de la gauche et des écologistes et est présenté par Estelle Naud.

Mme NAUD : Merci Monsieur le Maire. Ce vœu vise à dénoncer aussi bien les suppressions de postes enseignants que les fermetures de classes qui ont un impact sur notre arrondissement. Nous le savons, c'est une traduction des choix du gouvernement lors du dernier budget, de privilégier une logique comptable qui consiste à répercuter sur l'école publique la baisse démographique plutôt que de profiter de cette baisse comme une opportunité pour améliorer les taux d'encadrement, avoir moins d'élèves par classe et améliorer les conditions d'apprentissage pour toutes et tous, et aussi avancer sur l'inclusion dans de bonnes conditions des élèves en situation de handicap.

Ces fermetures dans les maternelles de notre arrondissement visent l'école Colonel Moll, Porte de Villiers et Tapisseries. Six écoles élémentaires sont concernées, Ampère, Fourcroy, Pereire, Colonel Moll, Saussure et Champerret. Elles ont été confirmées lors du CSA et du CDEN. Il n'y a eu d'avancée pour notre arrondissement sur ce sujet.

Nous tenons aussi à souligner que ces fermetures envoient un signal dangereux par rapport à l'attractivité de l'enseignement public. Nous constatons aujourd'hui une fuite vers l'enseignement privé sous contrat, qui bénéficie de financements publics importants et parfois sans contrôle suffisant, et qui n'est pas toujours concerné de façon équivalente par les fermetures de classes. Nous avons l'impression d'un deux poids deux mesures.

Nous souhaitons que la Mairie du 17e arrondissement, et nous savons qu'il y a eu une mobilisation devant le rectorat, s'oppose fermement à ces fermetures de classes et qu'elle puisse interpeler l'État pour, encore une fois, sortir de cette logique purement comptable, et appeler l'Académie de Paris à disposer des moyens suffisants pour renforcer les équipes pédagogiques, notamment sur la question des remplacements et sur l'accompagnement des élèves en situation de handicap et à besoins particuliers.

M. BOULARD : Un vœu est présenté par Benjamin Mallo sur le même sujet.

M. MALLO : Merci Monsieur le Maire. Merci chère Estelle. Nous sommes enclins à retirer le nôtre. Cela n'a pas de sens et nous sommes là pour trouver un consensus. Si nous pouvons être d'accord et envoyer aussi au Conseil de Paris un signal sur le fait que, localement, nous arrivons à nous entendre, je trouve que cela va dans le bon sens.

J'ai juste une remarque et une demande d'amendement. La remarque est que, dans le texte, il est question de ségrégation. Nous trouvons que le mot est un peu fort. Nous connaissons tous le 17e arrondissement, il a toujours été très ouvert, très divers et varié. Ce mot n'est pas bloquant, mais nous pourrions plutôt parler de disparité. Sur l'amendement que nous proposons, nous nous rejoignons sur la logique comptable, sur les élèves en situation de handicap et nous nous rejoignons aussi sur l'aspect de qualité d'enseignement, nous souhaiterions juste que vous repreniez dans les souhaits le renoncement aux fermetures de classes conduisant à des effectifs supérieurs à 25 élèves, ce qui rejoint le point sur la qualité d'enseignement.

M. BOULARD : Merci pour votre explication de vote et votre proposition d'amendement. Je propose de donner la parole à Jamila Serfati, adjointe en charge des affaires scolaires et des relations avec les collèges et les lycées, pour l'explication de vote de la majorité d'arrondissement.

Mme SERFATI : Merci Monsieur le Maire. Merci Madame Naud et Monsieur Mallo. Cela va mieux en le disant et je vais vous rassurer : nous partageons l'attachement à l'école publique, à la réussite des élèves et à la qualité des conditions d'apprentissage. Personne ici ne peut sérieusement considérer ces sujets comme secondaires, nous sommes tous d'accord.

Avant de vous exposer ma réponse, je vous assure de notre mobilisation totale sur le sujet auprès des familles et des directeurs, comme vous l'avez rappelé, Madame Naud et Monsieur Mallo, qui sont impactés par ces fermetures. Au-delà du fait, et je parle du vœu de Madame Naud, que votre vœu n'est pas très clair, une partie semble s'adresser à notre majorité, une autre semble s'adresser à l'État, c'est un vœu-fleuve qui a été présenté dans tous les arrondissements de l'opposition, sans aucune considération pour les actions menées localement. Vous l'avez dit, vous avez parlé du fait que Monsieur le Maire a manifesté devant le Rectorat, mais vous ne tenez pas vraiment compte de tout ce qui est fait au quotidien, de tous les courriers qui ont été écrits pour soutenir les associations de parents d'élèves et les écoles.

Je vais donc saisir l'opportunité de ce vœu, un peu comme l'a fait ma collègue Vanessa tout à l'heure, pour vous exposer le travail qui est le nôtre, et non uniquement cette année, puisque cette problématique de fermeture des classes ne date pas d'aujourd'hui. Nous sommes le seul arrondissement à avoir travaillé à une modification de la sectorisation, en partie dans le but d'éviter des fermetures d'écoles, des fermetures de classes, mais aussi pour contrer votre politique de logement social, la politique de logement social de l'exécutif de gauche de la Ville de Paris, qui a fortement entravé la mixité sociale dans certaines écoles et qui a amené à cette ségrégation scolaire dont vous parlez. C'est vrai, le mot est fort, mais c'est votre politique de logement social qui a amené à cette situation. Vous semblez dire que ce n'est de notre fait, mais je ne vois pas en quoi la Mairie d'arrondissement est responsable de cette situation.

Par ailleurs, nos actions ont permis d'éviter plusieurs fermetures de classes, une fermeture d'école, l'école Gustave Doré, qui nous adressait, pas plus tard que ce matin, une demande de soutien pour l'ouverture d'une classe. Nos actions ont payé. Je veux aussi vous rassurer sur le fait que lorsqu'il s'agit de trouver du soutien pour la scolarité de leurs enfants, les familles du 17e arrondissement savent très bien qu'elles nous trouvent à leur côté et qu'il n'est pas nécessaire de faire un vœu pour cela.

Je voudrais par ailleurs revenir sur les raisons que vous évoquez pour justifier ces situations dans les écoles. Vous pointez du doigt la démographie et les écoles privées. Vous cherchez un coupable, un peu comme dans une cour de récréation. Mais vous oubliez, dans cette liste de raisons, la raison principale : la politique générale qui fait fuir les familles du 17e arrondissement vers la province et vers la proche banlieue. Nous regrettons que ce vœu dérive vers un procès idéologique contre l'enseignement privé sous contrat. Opposer systématiquement enseignement public et enseignement privé n'aide en rien les familles et les

élèves et stigmatise un certain nombre de familles du 17e arrondissement qui ont fait le choix du privé. Dans notre arrondissement, beaucoup de familles font ce choix, selon leurs convictions, leurs besoins éducatifs ou leurs situations.

Par ailleurs, il est assez paradoxal d'entendre aujourd'hui certains groupes, deux ici, dénoncer des logiques comptables alors même que la Ville de Paris applique elle-même des politiques de rationalisation budgétaire dans de nombreux domaines, y compris ceux touchant directement les services publics de proximité.

Enfin, la mixité sociale ne se décrète pas dans un vœu, elle suppose une politique ambitieuse du logement, de l'attractivité des établissements, de la sécurité, du cadre de vie, de la confiance des familles dans l'école publique.

Initialement, nous proposions de nous abstenir sur le vœu de l'Union des gauches et à Monsieur Mallo de retirer son vœu ou nous nous abstenions. Je propose donc que nous nous abstenions sur l'ensemble des deux vœux.

M. BOULARD : Merci pour les explications de vote. Les propositions d'amendement de Benjamin Mallo sont-elles retenues?

Mme NAUD : Sur la question de la ségrégation, nous ne sommes pas fermés pour la reformulation. En revanche, sur la question de la limitation à 25, cela nous parait un seuil déjà très élevé. Nous considérons que ce n'est pas vraiment en prise avec la réalité actuelle parisienne, du niveau d'effectifs par classe. Nous souhaiterions pouvoir maintenir la formulation de notre vœu sur ce point.

M. BOULARD : Un amendement est donc retenu sur les deux. Je tiens à dire, cela a été très bien dit par notre adjointe, que la mobilisation de la Mairie du 17e arrondissement et du Maire que je suis est totale pour soutenir toutes les écoles, quels que soient les quartiers. Les fermetures de classes concernent la partie sud de notre arrondissement principalement sur cette année scolaire, avec un nombre de fermetures décidées par l'État, par le Ministère de l'Éducation nationale, je tiens à le rappeler, Madame Pardo et Monsieur Mallo, car vous demandez des choses au Rectorat, mais c'est quand même une décision de l'État. La mobilisation de la Mairie est totale.

Pour répondre, Madame Naud, à ce qui a été fait, en complément de ce qu'a dit Jamila Serfati, j'ai obtenu le maintien, la non-fermeture d'une classe dans le quartier des Batignolles en mettant en avant, dans cet établissement, l'accueil d'une classe UPE2A notamment et de l'acceptation, il y a plusieurs années, par la communauté éducative d'intégrer cette classe dans l'établissement. C'est ce qui nous a permis de sauver une classe à la rentrée prochaine dans le quartier des Batignolles. C'est l'action du Maire du 17e arrondissement qui a permis cela. Je vous le dis très clairement.

Vous dites que nous manifestons, il y a aussi tout un travail fait au quotidien auprès des parents d'élèves, auprès des associations et avec des résultats. Nous n'obtenons pas tout, car nous ne sommes pas décisionnaires finaux, mais quand nous avons les bons arguments, quand nous parvenons à nous mobiliser, nous obtenons des résultats. Je me félicite que le 17e arrondissement ait très peu, et, même si c'est toujours trop, de fermetures de classes au regard de la situation parisienne où des écoles entières, dans certains quartiers de Paris, ferment. Et les locaux seront disponibles, Madame Ouvret, c'est connu. Ce sont des bâtiments publics. Mais des bâtiments publics inoccupés dans le 17e arrondissement, je n'en connais pas. Si vous en connaissez, je suis preneur, vous nous le direz. En l'occurrence, des écoles entières ferment dans certains quartiers. Quel mauvais signal. Quel mauvais signal que de fermer des écoles publiques. Mais c'est un autre problème.

Nous avons travaillé à la refonte de notre carte scolaire. Je réfléchis aussi, parce que l'évolution de la démographie est telle qu'il va nous falloir sans doute commencer à réfléchir à réévaluer notre réforme et

notre refonte de la carte scolaire pour voir les effets, pour voir si les chiffres qui avaient été donnés par la Mairie de Paris et le Rectorat sont justes et anticiper d'éventuels autres problèmes. Le ministre l'a rappelé, c'est sismique, ce qui va se passer sur le plan démographique dans les écoles. Sismique. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le Ministère de l'Éducation nationale, au regard de plusieurs facteurs : la baisse de la natalité, et puis une fuite, notamment des familles, parce que vous ne pouvez pas vous départir de votre responsabilité politique, depuis une dizaine d'années à Paris, que ce soit dans le privé ou dans le public. Il y a aussi des fermetures de classes dans le privé. Il y a donc un vrai sujet.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons sur votre vœu, mais sachez que chacun prend sa part pour défendre nos écoles, quel que soit le quartier, quelles que soient les conditions. Nous challengeons surtout le Rectorat et l'Éducation nationale sur les choix qui sont faits qui sont souvent uniquement budgétaires, à court terme. J'ai eu des propositions de fermetures de classes deux ans après une ouverture. Comment voulez-vous fidéliser les personnels et les professionnels de l'Éducation nationale? Nous en avons besoin, nous avons besoin de stabilité dans nos écoles publiques et tout cela est une logique comptable à courte vue qui n'offre pas un enseignement de qualité à nos élèves.

Le conseil d'arrondissement du 17e arrondissement;

Considérant que l'école publique est un pilier fondamental pour l'émancipation des jeunes et l'égalité républicaine;

Considérant que la taille des classes constitue un déterminant essentiel de la réussite scolaire, en particulier pour les élèves les plus fragiles, comme le démontrent de nombreuses études en sciences de l'éducation;

Considérant que, pour la troisième année consécutive, des suppressions importantes de postes d'enseignant·e·s sont actées dans l'Académie de Paris, révélant une politique éducative guidée par des logiques comptables, se traduisant notamment par :

-la fermeture de 161 classes dans le premier degré;

-la suppression de 112 postes d'enseignant·e·s dans le second degré;

Considérant que, dans le 17e arrondissement, ces décisions ont des conséquences particulièrement préoccupantes :

-3 écoles maternelles impactées;

-6 écoles élémentaires impactées;

Considérant que ces fermetures auront pour conséquence directe l'augmentation des effectifs par classe alors que la France demeure l'un des pays européens où le nombre d'élèves par classe est le plus élevé, au détriment du suivi individualisé des élèves, aggravant ainsi les inégalités d'apprentissage, dégradant les conditions de travail des équipes éducatives et accentuant les écarts entre les élèves comme entre les établissements;

Considérant que la baisse démographique ne saurait justifier ces suppressions de moyens, mais au contraire être saisie comme une opportunité d'améliorer les conditions d'apprentissage et de renforcer l'accompagnement des élèves;

Considérant que l'enseignement privé, qui bénéficie de 12 à 13 milliards d'euros de financements publics par an, n'est pas pénalisé de façon équivalente en matière de fermetures de classe;

Considérant qu'au regard des enjeux majeurs de notre système éducatif public pour l'avenir de nos enfants, nous ne pouvons aborder la prochaine rentrée scolaire dans une logique purement comptable, mais que nous devrions au contraire préserver l'intégralité des classes, développement de projets culturels, sportifs ou éco-citoyens et l'inclusion des élèves en situation de handicap et à besoins particuliers dans de bonnes conditions;

Considérant l'engagement constant de la Ville de Paris en faveur de la réussite éducative, de l'inclusion scolaire et de la mixité sociale;

Les élu·e·s du groupe de l'Union de la gauche et des écologistes pour le 17e émettent le vœu que :

- *Le Mairie du 17e s'oppose fermement aux fermetures de classes et suppressions de postes d'enseignant·e·s;*

- *Que l'État mettre à profit la baisse démographique pour réduire les effectifs par classe et améliorer les conditions d'apprentissage dans l'enseignement public, plutôt que de justifier des suppressions de moyens;*

- *Que l'État engage une réévaluation globale et un renforcement du contrôle de l'utilisation des moyens accordés à l'enseignement privé sous contrat afin de prioriser l'allocation de moyens budgétaires suffisants à l'école publique;*

- *Que des moyens supplémentaires soient alloués à l'Académie de Paris*

pour renforcer les équipes pédagogiques, notamment les dispositifs de remplacement et l'accompagnement des élèves à besoins spécifiques;

- *Que la question de la mixité sociale soit placée au cœur de la politique éducative parisienne et du 17e arrondissement, en évitant toute décision susceptible d'accentuer les disparités scolaires.*

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement;

DÉLIBÈRE

À la majorité, le vœu V17206017 amendé est adopté.

Nombre de votants : 37 dont 5 pouvoirs écrits
Suffrages exprimés pour : 7
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 30

M. BOULARD : Nous achevons notre premier conseil d'arrondissement dans son format plein et entier. Alix Bougeret va vous proposer une concertation sur l'évolution du règlement intérieur de notre conseil d'arrondissement. De la même manière que pour la représentation dans les différentes instances, Alix Bougeret mènera ce travail et nous fera des propositions le moment venu. Nous essayerons d'être efficaces et vous aurez la possibilité de formuler vos propositions. Je le dis aux groupes d'opposition et aux élus, plus largement, d'opposition. Très bonne soirée et merci à tous.

La séance est levée à 21 heures 17.